

21 PLAN GLOBAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION

DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

24



bps
.brussels 
Bruxelles Prévention & Sécurité



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
----------------	----------

INTRODUCTION	6
---------------------	----------

CADRE INSTITUTIONNEL ET LÉGAL	7
-------------------------------	---

MÉTHODE D'ÉLABORATION	10
-----------------------	----

1

IMAGE RÉGIONALE GLOBALE

12

LE CONTEXTE SPÉCIFIQUE BRUXELLOIS 14

SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET
PHÉNOMÈNES DE CRIMINALITÉ 16

DE MULTIPLES DÉFIS 22

2

STRATÉGIE

24

VISION 26

OBJECTIFS STRATÉGIQUES
DU PGSP 2021-24 26

Améliorer les conditions d'une sécurité
objective et contribuer au sentiment de
sécurité 27

Accroître la qualité du service offert par
les acteurs de la chaîne de sécurité,
de prévention et du secours 27

Promouvoir la réflexion stratégique, la
recherche et la diffusion de connaissance 27

Poursuivre le développement et l'intégra-
tion des nouvelles technologies 27

PRINCIPES D'ACTIONS 28

CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI 30

Plan de mise en œuvre annuel 31

Missions transversales 33

Évaluation 38

3

THÉMATIQUES

40

INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET PSYCHIQUE
DES PERSONNES 44

POLARISATION ET RADICALISATION 48

DROGUES ET ASSUÉTUDES 52

TRAITE ET TRAFIC DES ÊTRES
HUMAINS 56

ATTEINTES AUX BIENS 60

MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE 64

ENVIRONNEMENT ET INCIVILITÉS 68

TRAFIC ET FRAUDE 72

GESTION DE CRISE ET RÉSILIENCE 76



PRÉFACE

Au moment de l'élaboration du PGSP 2021-24, en cette année 2020, le contexte de gestion de crise a profondément marqué la Région de Bruxelles-Capitale, ses citoyen-ne-s ainsi que les services en charge de la sécurité. Durant la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS) a été amené à jouer un rôle majeur à l'échelle régionale, en soutien au Ministre-Président et au Haut fonctionnaire dans le cadre de leurs compétences respectives.

Au-delà de la gestion immédiate de la crise du coronavirus, l'enjeu réside aussi dans le fait d'intégrer une vision à long terme qui questionne les missions d'anticipation, de prévention des risques et de régulation des acteurs et prépare des propositions pour la sortie de crise et le modèle «d'après». Comment accroître l'adaptabilité des services publics régionaux à ces nouvelles circonstances ? Comment s'appuyer sur le savoir-faire, la légitimité des partenaires de la prévention et de la sécurité, mais aussi sur l'expérience de la mobilisation de la société civile au premier rang de laquelle, les citoyen-ne-s bruxellois-e-s et les associations actives au sein de la Région de Bruxelles-Capitale ? Quelles pratiques durables sommes-nous collectivement prêts à adopter pour nous protéger face à des problématiques émergentes et leurs conséquences sur le territoire bruxellois ? La crise ébranle les certitudes, questionne nos valeurs et met en lumière la vulnérabilité de nos sociétés urbaines. À ce titre, elle est suffisamment marquante pour constituer un «moment décisif».

Le deuxième Plan Global de Sécurité et de Prévention entend répondre aux nouvelles aspirations des citoyen-ne-s bruxellois-e-s, aux changements de mentali-

tés engendrés par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et saisir les opportunités d'innover, de créer, de construire ou reconstruire du lien au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.

La crise sanitaire du Covid-19 a démontré la nécessité de miser sur des stratégies préventives comme le Security by design pour renforcer la capacité des villes et des habitant-e-s à faire face à un choc. Par ailleurs, une part importante des citoyen-ne-s bruxellois-e-s estime que **les questions d'environnement, de bien commun et d'intérêt général, de besoins fondamentaux comme la sécurité et de reconnaissance de celles et ceux qui y pourvoient doivent demeurer une priorité au sortir de la crise du Covid-19.**

Le PGSP intègre ces priorités en adaptant ses dispositifs. Un accent particulier sera donc mis sur les problématiques émergentes d'occupation responsable, partagée et inclusive de l'espace public et des réseaux de transport, d'adaptabilité et de robustesse des services publics régionaux, de violences physiques à l'égard des personnes en charge de l'autorité, mais aussi de violences exercées par les représentants de l'autorité.

L'élaboration du PGSP 21-24 a suivi un processus structuré avec l'ensemble des partenaires de la chaîne de sécurité qui — malgré ces temps perturbés qui ont mobilisé grandement leurs ressources — ont investi leur temps et leur énergie pour permettre l'élaboration d'un cadre commun pour la mise en œuvre de cette ambition partagée « **Vivre Bruxelles en toute sécurité** ». Nous les en remercions particulièrement.

INTRODUCTION

Le présent document constitue le plan régional de sécurité 2021-2024 tel que prévu aux articles 37 et 37bis de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Il s'inscrit dans la trajectoire du plan 2017-2020 à la mise en œuvre duquel Bruxelles Prévention & Sécurité et ses partenaires ont travaillé. Son suivi a été assuré par le Conseil régional de sécurité¹ (CORES).

Intitulé **Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP)**, il fixe les priorités régionales en matière de sécurité et de prévention. Il offre ainsi un cadre de référence stratégique à l'ensemble des acteurs du secteur en Région de Bruxelles-Capitale.

Il se situe entre le Plan national de sécurité (PNS², découlant lui-même directement de la Note-cadre de sécurité intégrale (NCSI)³, et des Plans zonaux de sécurité (PZS).

Par son approche globale et pluridisciplinaire, ce Plan est également destiné aux partenaires dont les compétences ne relèvent pas à proprement parler du secteur, mais dont les actions, intégrées à la chaîne de la prévention et de la sécurité, contribuent à traiter des problématiques.

Le PGSP est enfin dédié aux citoyen-ne-s bruxellois-e-s et visiteur-se-s de la Région qui en sont les bénéficiaires finaux. Ce Plan présente ainsi les actions mises en œuvre pour assurer leur sécurité, la manière dont en bénéficier et y contribuer.

Après une mise en contexte avec un bref rappel du cadre et de l'historique institutionnel et légal, le document présente l'image de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale dans son contexte, au moment de l'élaboration du PGSP 2021-2024, et identifie les défis auxquels les acteurs de la prévention et de la sécurité font face. Le document détaille ensuite la stratégie adoptée pour y répondre, et les objectifs opérationnels définis sur base de celle-ci dans le cadre de neuf thématiques correspondant chacune à un groupement de phénomènes afin d'en faciliter la lecture et l'approche opérationnelle.

1 Article 37bis, al. 2 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux : le Conseil régional de sécurité (CORES) réunit « (...) le Parquet de Bruxelles, le directeur coordinateur administratif et le directeur judiciaire de la police fédérale, les présidents des collèges de police, les chefs de corps des zones de police de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ». Dans les faits, il a été élargi à l'ensemble des bourgmestres des 19 communes bruxelloises.

2 <https://www.police.be/5998/fr/a-propos/police-integree/le-plan-national-de-securite>.

3 https://www.police.be/5998/sites/5998/files/downloads/Kadernota_IV_FR_DEF.pdf.

CADRE INSTITUTIONNEL ET LÉGAL



Depuis la Sixième Réforme de l'État et principalement la loi spéciale du 6 janvier 2014, le secteur de la sécurité et de la prévention en Région de Bruxelles-Capitale a été complété de manière innovante.

Afin d'assurer une politique de sécurité urbaine cohérente et intégrée, la fonction de Gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale a été supprimée et ses compétences réparties entre le Ministre-Président d'une part et un Haut fonctionnaire d'autre part.

C'est ainsi que depuis 2014 le **Ministre-Président bruxellois** exerce « les compétences relevant du maintien de l'ordre public » et qu'un **Haut fonctionnaire** est compétent « pour les missions du Gouverneur relatives à la sécurité civile et pour l'élaboration des plans relatifs aux situations d'urgence sur le territoire de Bruxelles-Capitale »⁴.

Quant à l'**agglomération bruxelloise**, ses nouvelles missions sont, principalement, les suivantes⁵ :

- La **coordination des politiques de sécurité**, en ce compris l'**observation et l'enregistrement de la criminalité** ;
- La **coordination des politiques de prévention** ;
- L'**élaboration d'un plan régional de sécurité** ;
- La participation à l'élaboration des directives de **politique criminelle, y compris en matière de politique de recherche et de poursuite**^{6 7}.

Pour soutenir de manière pérenne la mise en œuvre de ces nouvelles responsabilités, le Gouvernement bruxellois a créé Bruxelles Prévention & Sécurité comme « service autonome régional de la sécurité et de la prévention dépendant directement du Ministre-Président »⁸.

4 Loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la Sixième réforme de l'État, art.53, plus particulièrement les modifications apportées à l'article 48 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises : « Le gouvernement attribue à un Haut fonctionnaire qu'il désigne, sur l'avis conforme du gouvernement fédéral, certaines de ces missions, en particulier celles relatives à la sécurité civile et à l'élaboration des plans relatifs aux situations d'urgence, et à l'exclusion de celles relatives au maintien de l'ordre, à la coordination de la sécurité et à l'harmonisation des règlements communaux de police ».

5 Loi du 6 janvier 2014 relative à la Sixième réforme de l'État concernant les matières visées à l'article 77 de la Constitution — Modification de la loi du 26 juillet 1971 organisant les agglomérations et les fédérations de communes (Titre 5 chapitre 2). L'article 14 énumère les missions de l'agglomération bruxelloise. En plus de celles mentionnées ci-dessus, l'agglomération « exerce les compétences visées aux articles 128 et 129 de la loi provinciale, ainsi que les compétences qui, dans des lois particulières, sont attribuées au gouverneur de province, sauf si ces lois particulières en disposent autrement », « exerce la tutelle sur les budgets des zones de police », « encourage la mutualisation de services administratifs des zones de police ainsi que le recours par celles-ci à la centrale d'achat pour l'acquisition de matériel » et « propose un texte d'harmonisation des règlements de police, dans le respect des spécificités communales ».

6 Loi du 12 mai 2014 (MB. 17/06/2014) portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la politique criminelle et à la politique de sécurité.

7 Accord de Coopération du 7 janvier 2014 entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la politique criminelle et à la politique de sécurité ; Ordonnance du 26 mars 2015 portant assentiment à l'accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la politique criminelle et à la politique de sécurité.

8 Accord de gouvernement bruxellois 2014-2019, p. 60.

Les objectifs qui ont été fixés à BPS⁹ sont, principalement, d'organiser une gestion centralisée et transversale de la prévention et de la sécurité et de soutenir les autorités dans le développement d'une politique de prévention et de sécurité régionale intégrée et intégrale.

En bonne collaboration avec les partenaires de la prévention, de la sécurité et du secours à tous niveaux de pouvoirs confondus, il s'agit notamment :

- d'assurer le maintien de l'ordre public¹⁰;
- de coordonner les politiques, dispositifs et actions de prévention et de sécurité en adoptant et assurant le suivi et l'évaluation d'un Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP)¹¹;
- de soutenir stratégiquement et financièrement les 19 communes et 6 zones de police, partenaires indispensables, dans leurs politiques, dispositifs et actions de prévention et de sécurité¹²;
- d'assurer et de coordonner l'observation et l'enregistrement de la criminalité;
- d'analyser les données pertinentes afin d'évaluer l'impact des politiques menées, de les réajuster et, le cas échéant, d'en adopter de nouvelles;
- d'analyser et de soutenir une centralisation des services de support des zones de police en commençant par le recours à une centrale d'achat;
- d'initier et de soutenir l'harmonisation des règlements de police prévoyant des sanctions administratives communales.

En annonçant la création de BPS, organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale¹³, **l'accord de Gouvernement bruxellois 2014-2019 charge en même temps celui-ci de rédiger le plan régional de sécurité**¹⁴.

Sur base de ces dispositions institutionnelles et légales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale adoptait le 2 février 2017, pour la période 2017-2020, le premier plan régional de sécurité, rebaptisé à cette occasion Plan Global de Sécurité et de Prévention, afin de mettre en avant une approche originale impliquant tous les acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité, avec pour objectif d'améliorer la sécurité sur le territoire régional.

En 2019, la *Déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune pour la législature 2019-2024*¹⁵ stipulait que « le prochain Plan Global de Sécurité et de Prévention développera une approche régionale et rassemblera les différents instruments de subvention au bénéfice des zones de police et communes dans un même cadre financier et juridique permettant de mieux développer une vision stratégique régionale ».

La législature 2019-2024 doit par ailleurs « confirmer le rôle de coordination des politiques de prévention et de sécurité de Bruxelles Prévention & Sécurité et poursuivre la mise en place des outils qu'il développe ».

Dans cette déclaration, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale entendait également « renforcer le rôle du Conseil régional de sécurité (CORES) en tant qu'instance compétente pour aborder tous les enjeux de sécurité à l'échelle multizonale et de la Région ».

Ces considérations ont été prises en compte lors de l'élaboration du présent Plan Global de Sécurité et de Prévention 2021-2024.

⁹ Voir entre autres les textes législatifs bruxellois :

Ordonnance du 28 mai 2015 portant création d'un organisme d'utilité publique regroupant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale;
Ordonnance du 4 avril 2019 modifiant l'ordonnance du 28 mai 2015 portant création d'une institution d'intérêt public regroupant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale;
Ordonnance du 4 avril 2019 modifiant l'ordonnance du 28 mai 2015 créant un organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et créant l'École régionale des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours — Brusafe.

¹⁰ Articles 128 et 129 de la loi provinciale.

¹¹ Plan régional de sécurité visé par l'article 37bis de la loi du 7 décembre 1998 portant organisation d'un service de police intégré.

¹² Le plan régional sert de cadre de référence stratégique aux différents plans déclinés aux niveaux zonal et local. En termes méthodologiques, l'ensemble des mesures et objectifs stratégiques du plan devront ou sont réputés intégrer les Plans zonaux, lesquels pourront néanmoins s'en écarter pour certains phénomènes spécifiques dont il s'avère qu'ils ne sont pas significatifs dans la zone sur base d'une analyse objective.

¹³ Créé par l'Ordonnance du 28 mai 2015, MB. 10/06/2015.

¹⁴ Accord de gouvernement bruxellois 2014-2019, p. 60.

¹⁵ <http://www.parlement.brussels/texte-de-la-declaration-de-politique-generale-du-gouvernement-bruxellois>.



Compte tenu des signaux d'alertes des acteurs de première ligne concernant l'impact du confinement en matière de violences intrafamiliales, le Parlement bruxellois a adopté en juin une résolution visant à mettre en place un dispositif d'alerte spécifique en partenariat avec les officines pharmaceutiques pour les personnes victimes de violences intrafamiliales¹⁶.

Le Parlement bruxellois a organisé plusieurs auditions dans le courant de l'automne 2020 dans l'objectif d'améliorer la confiance entre la police bruxelloise et les citoyen-ne-s. Ces auditions faisaient suite à différents incidents au cours desquels des citoyen-ne-s ont perdu la vie lors d'interventions de police et de différents cas de violence à l'encontre de la police. Une résolution comprenant plusieurs recommandations a été adoptée par le Parlement bruxellois le 18 décembre 2020¹⁷.

Ces recommandations ont été prises en compte dans l'élaboration du Plan Global de Sécurité et de Prévention 2021-2024.

Fort de cette vision, du contexte et également du bilan du premier Plan Global de Sécurité et Prévention 2017-2020, le PGSP 2021-2024 a pour vocation de répondre tant aux objectifs du Gouvernement qu'aux besoins issus des acteurs et partenaires de la prévention et de la sécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

¹⁶ <http://weblex.irisnet.be/data/crb/doc/2019-20/139599/images.pdf>.

¹⁷ <http://weblex.irisnet.be/data/crb/doc/2020-21/140776/images.pdf>.

MÉTHODE D'ÉLABORATION



Afin d'inscrire le Plan Global de Sécurité et de Prévention dans un processus continu de renforcement et d'amélioration des politiques de prévention et de sécurité, plusieurs points méthodologiques ont été définis quant à son élaboration, tels que décrits ici, mais également à la portée, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan, tel que présenté sous la section relative à la stratégie (voir chapitre 3).

Concernant l'élaboration du présent Plan, et conformément au mandat qui lui a été attribué par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour la rédaction du PGSP, Bruxelles Prévention & Sécurité a mené un processus critique, analytique, concerté, transversal et flexible.

BPS s'est tout d'abord appuyé sur l'expérience du premier Plan et les retours reçus de ses partenaires au sein des Groupes thématiques (GT) annuels¹⁸ pour établir les leçons apprises et points d'attention à prendre en compte à la fois dans l'élaboration, la structuration et la mise en œuvre du Plan. Un bilan du PGSP 2017-2020 a également été effectué en juin 2020, qui a nourri l'élaboration du présent Plan.

¹⁸ Via notamment un formulaire distribué pendant les GT de 2018.

BILAN DU PGSP 2017-2020

Le bilan montre que la portée du premier Plan Global de Sécurité et de Prévention 2017-2020 dans un nouveau paysage politique en matière de sécurité était ambitieuse dès le départ; pas moins de 120 mesures préventives, réactives ou proactives y sont énoncées. La traduction opérationnelle de ces ambitions en initiatives concrètes s'appuie sur plus de 220 actions. L'analyse de ce suivi montre que la grande majorité des mesures énoncées dans le Plan ont effectivement été mises en œuvre. Au moment du bilan, plus de 80 % des actions pouvaient être classées comme «en cours», «réalisées» ou «faisant l'objet d'un suivi continu». L'importance de la concertation et des partenariats a été soulignée comme un point d'attention majeur — ce qui soutient la phase de consultation substantielle proposée dans la méthode d'élaboration. Un autre point d'attention concerne la valeur ajoutée d'une image globale basée sur le contexte spécifique de la Région de Bruxelles-Capitale. Finalement, la visibilité des multiples rôles de Bruxelles Prévention & Sécurité avec ses partenaires a également été soulevée comme un point d'attention, BPS ne se limitant pas à un rôle de coordination. En effet, il soutient, lance, finance, facilite et fournit une expertise dans le cadre de nombreuses actions et de nombreux phénomènes en collaboration avec les services compétents.

Un travail de collecte et d'analyse de la documentation existante a permis un premier exercice d'alignement des priorités, dans l'objectif d'assurer l'adéquation des thématiques et priorités envisagées du PGSP avec les priorités des partenaires.

L'élaboration du PGSP 2021-2024 repose également, et surtout, sur une large consultation des partenaires par le biais de l'organisation de focus groupes aux différentes étapes du processus. Ont ainsi été consultés les acteurs classiques de la prévention et de la sécurité tels que représentés au sein du CORES, mais également les entités régionales, ainsi que les services fédéraux et communautaires, porteurs d'une action visée par le PGSP. L'ensemble de ces partenaires a été convié à participer à cinq ateliers dédiés à l'identification des mesures à inclure sous les différentes thématiques du nouveau Plan. Les ateliers ont été marqués par une participation importante des partenaires ainsi que par la diversité des institutions qui y étaient représentées.

Le processus d'élaboration du PGSP 2021-2024 s'est voulu également flexible, car il a dû nécessairement s'adapter à l'évolution du contexte institutionnel plus large, tout autant qu'aux circonstances particulières de l'année 2020. Cette élaboration a ainsi dû se dérouler, afin de respecter les obligations temporelles du PGSP, sans le cadre référentiel et hiérarchique que constitueraient une nouvelle Note-Cadre de Sécurité Intégrale et un nouveau Plan National de Sécurité, qui n'ont pas été rédigés pour la période débutant en 2020. Dès lors, l'élaboration du PGSP 2021-2024 s'est appuyée sur le cadre de référence de la NCSI et du PNS pour la période 2016-2019, dans la continuité du premier PGSP.

Élément essentiel pour permettre une discussion informée des acteurs de la prévention et de la sécurité sur les priorités programmatiques et apporter un cadrage contextuel au Plan, l'image globale de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale au moment de l'élaboration du PGSP 2021-2024 est présentée dans le chapitre suivant.





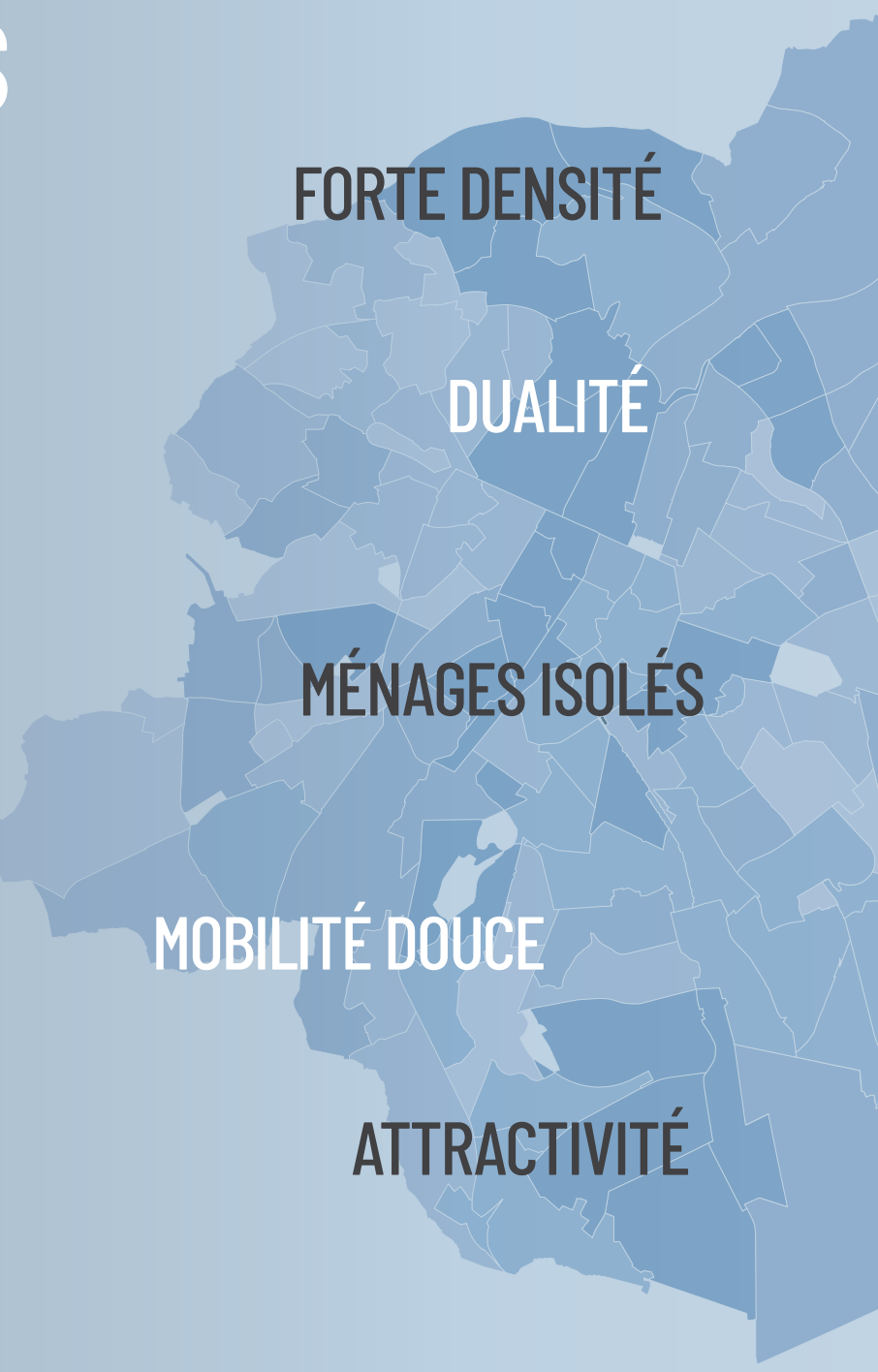


1 IMAGE RÉGIONALE GLOBALE

L'approche de la sécurité dans la Région de Bruxelles-Capitale questionne à la fois les caractéristiques du territoire et les différents types de faits qui s'y manifestent. La présente analyse contient ainsi deux parties. La première, contextuelle, est consacrée aux spécificités régionales pouvant avoir une influence sur la sécurité, au sens large. La seconde s'arrête sur le sentiment de sécurité et les phénomènes de criminalité auxquels le-la citoyen-ne — en tant que particulier (résident-e, navetteur-se, touriste) ou professionnel-le (gérant une entreprise sur le territoire) — peut être confronté-e. Allant du subjectif à l'objectif, l'approche des phénomènes part du ou de la citoyen-ne, de son sentiment de sécurité et identifie les différents aspects qui alimentent celui-ci : les nuisances qu'il perçoit au quotidien, les faits de victimation vécus, et, enfin, d'autres faits de criminalité organisée ou situations de crise. L'ensemble permet d'élaborer une image qui, exposée de manière globale, sous-tend les défis auxquels le Plan Global de Sécurité et de Prévention 2021-2024 s'attèlera à répondre.

LE CONTEXTE SPÉCIFIQUE BRUXELLOIS

La Région de Bruxelles-Capitale est un territoire urbain dynamique, attractif et diversifié. Avec ses 1208542 habitants (2019) pour 162 km², elle se caractérise par une population dense (7441 hab./km², densité très variable d'une commune à l'autre), jeune (37,5 ans en moyenne), cosmopolite (un tiers de la population est d'origine étrangère — 180 nationalités) et vivant dans près d'un cas sur deux (46 %) en ménage isolé. Si celle-ci se place en 4^e position des régions les plus riches de l'Union européenne (PIB/habitant = 65007 € en 2018), les caractéristiques économiques individuelles sont plus nuancées : 1 habitant sur 3 vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté; 1 sur 5 avec une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (cette proportion grimpant à 43,8 % chez les 18-24 ans). La réalité de l'emploi (en termes de revenus ou de taux de chômage) est également marquée par de fortes disparités géographiques (d'une commune à l'autre ou d'un quartier à l'autre) et se trouve aussi confrontée à la question du logement dont le coût élevé et la vétusté du bâti peut avoir pour corollaire des problèmes de qualité, d'insalubrité, ou encore de surpopulation.



FORTE DENSITÉ

DUALITÉ

MÉNAGES ISOLÉS

MOBILITÉ DOUCE

ATTRACTIVITÉ

**JEUNESSE****ACTIVITÉS****DÉPLACEMENTS****COSMOPOLITISME**

La Région possède une aura propre aux métropoles avec, notamment, les nombreuses administrations et institutions (communales, régionales, fédérales, européennes, internationales), le siège de plus de 100 000 entreprises (dont de grandes banques et multinationales) et de dizaines d'institutions d'enseignement supérieur. On citera également plus de cent musées, de nombreux espaces verts, des milliers de commerces, restaurants et des centaines de lieux de sorties nocturnes. Les milliers d'événements (sportifs, festifs, revendicatifs, meetings professionnels ou politiques) organisés chaque année complètent ce tableau faisant de la capitale du pays et de l'Union européenne un pôle d'attraction puissant, voyant sa population présente au quotidien augmenter de 20 à 25 % sa population résidente (en y ajoutant les navetteur-se-s, touristes et étudiant-e-s venu-e-s d'autres régions ou pays). Dans un tel contexte, les déplacements journaliers se comptent en millions, et la multiplicité de leur modalité est essentielle. Là où l'utilisation de la voiture (notamment dans les trajets domicile-travail) ne cesse de perdre de l'ampleur, les différents types de mobilité douce (et principalement le vélo) gagnent du terrain modifiant les atours du paysage bruxellois et créant de nouveaux enjeux en matière de partage de l'espace public.

Ces spécificités contextuelles ne sont pas sans incidence sur le plan sécuritaire, impactant à la fois le sentiment de sécurité des citoyen-ne-s, le type de criminalité rencontré; mais aussi sous-tendant les réponses à apporter en en définissant le cadre et l'environnement.

SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET PHÉNOMÈNES DE CRIMINALITÉ

Dans une volonté d'approcher la sécurité en partant du ou de la citoyen-ne, au sens large, nous allons du subjectif à l'objectif, autrement dit, du sentiment de sécurité et des craintes personnelles vers les nuisances et situations quotidiennes perçues comme dérangeantes; pour toucher, ensuite, aux faits de victimation vécus; et, enfin, à des phénomènes davantage liés à la criminalité organisée ou à des situations de crise, des aspects moins fréquemment rencontrés, mais non sans conséquence sur la sécurité individuelle. À noter qu'il n'est pas question ici d'une échelle d'importance ni de « gravité » des phénomènes observés.



Quel regard portent les citoyen-ne-s sur la sécurité dans la Région? Sur base des *Enquêtes Régionales de Sécurité (ERS)* réalisées par BPS en 2018 (particuliers) et 2019 (entreprises), celui-ci est globalement positif: la majorité des personnes interrogées indiquant ne jamais ou rarement se sentir en insécurité sur le territoire régional (50 % des résident-e-s, 62 % des navetteur-se-s, 79 % des touristes, 73 % des entreprises personnes physiques et 71 % des personnes morales). Là où le sentiment d'insécurité survient, il se cristallise en des craintes telles que les agressions (sans précision de leur nature), les cambriolages et les vols sans violence, les plus fréquemment évoquées par les particuliers; tandis que les entreprises identifient davantage les faits de hacking/phishing, l'agressivité ou la violence verbale et les vols de marchandises comme les risques auxquels elles se voient exposées. Ces peurs — qui sont des constructions mentales ne se traduisant pas forcément dans la victimation effective — conduisent les citoyen-ne-s à prendre des mesures de protection comme la sécurisation de l'habitat ou des locaux de l'entreprise (ex. alarmes, caméras) ou à développer des stratégies d'évitement (comme ne pas se promener ou prendre le métro à la nuit tombée).

Le sentiment d'insécurité et les craintes y afférentes sont alimentés par le vécu, à commencer par des facteurs qui, au quotidien, sont perçus comme nuisibles ou dérangeants. Interrogé-e-s sur la question, près d'un-e résident-e sur deux se dit souvent ou toujours dérangé-e par la circulation routière intense, la vitesse excessive des véhicules, le manque de propreté ainsi que la pollution.



Pour objectiver ces facteurs, si l'on s'arrête sur les infractions liées à la circulation routière, en plus de l'ampleur des sanctions administratives communales liées à l'arrêt et au stationnement (181 426 SAC pour 2019, soit 92 % de l'ensemble des SAC des 19 communes), on constate surtout, dans les chiffres de la police¹⁹, une forte augmentation des infractions relatives aux **vêtements de protection** (3 100 faits en 2019, soit 23 fois plus qu'en 2010). Mais aussi — bien que dans une moindre mesure — des faits de **drogues au volant** (424 faits, dix fois plus qu'en 2010) et des **infractions liées à la vitesse**, où le nombre de faits enregistrés est quantitativement le plus important (309 247 faits, +186 % par rapport à 2010).

Les accidents mortels ou avec lésions corporelles présentent, eux, une légère augmentation en 2019 (+2,37 % par rapport à 2018 et +3,96 % par rapport à 2010).

Le **manque de propreté** se traduit à la fois dans les sanctions administratives communales « propreté et salubrité publique » (7 055 en 2019²⁰), les taxes « propreté » également infligées par les communes (12 166 en 2019) ou encore dans les PV traités par Bruxelles Propreté (2917 en 2019). La pollution et les **infractions environnementales** font notamment l'objet d'un traitement par Bruxelles Environnement, qui en voit les chiffres augmenter ces dernières années (923 PV en 2019, +156 % par rapport à 2014).

19 Source : Police fédérale (DRI) pour l'ensemble des chiffres de la criminalité enregistrée cités dans ce document (hors SAC, PV Bruxelles-Propreté et Bruxelles Environnement). Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence et sont fortement liés à l'activité policière et aux contrôles.

20 Pour 14 des 19 communes bruxelloises qui ont fourni cette information.

Les problèmes de bruit (pouvant être inclus dans les infractions environnementales citées ci-dessus) ou encore l'exposition à la consommation/au trafic de stupéfiants ou à l'alcoolisme en rue sont d'autres éléments souvent mis en avant par les citoyen-ne-s.



On observe 449 faits de **tapage nocturne** enregistrés en 2019, soit +130,3 % par rapport à 2010. Par ailleurs, les statistiques policières en matière d'ivresse publique (2 423 faits en 2019, +25,5 % par rapport à 2010), de détention (6 684 faits en 2019, +91 % par rapport à 2010) ou commerce (1 414 en 2019, +112 % par rapport à 2010) de **stupéfiants** présentent aussi une hausse (les chiffres étant ici typiquement liés à la proactivité policière en la matière).



L'impact de tous ces désordres de proximité n'est pas négligeable en ce sens que ceux-ci peuvent constituer des signaux négatifs dans le chef des citoyen-ne-s (théorie de la « vitre brisée »), laissant naître une impression d'abandon par les pouvoirs publics, créant ou augmentant l'insécurité ressentie, voire construisant un terrain propice à l'apparition d'autres formes de criminalité.

Lorsque l'on s'arrête sur la victimation vécue au cours des 12 mois précédant les enquêtes, pour les particuliers, la discrimination (fait le plus fréquent pour les résident-e-s : 14,2 %), les remarques et insultes dans l'espace public (le plus fréquent pour les navetteur-se-s : 14,9 % et les touristes : 5,5 %), le harcèlement moral, le vol sans violence et le harcèlement sexuel sont le plus souvent évoqués. Hormis les vols (signalés dans 35 à 68 % des cas selon le groupe-cible), ces faits sont très rarement rapportés à la police (dans 0 à 10 % des cas). Ils n'apparaissent donc que très peu dans les chiffres de la criminalité enregistrée. Pour les entreprises, chez qui la victimation est plus élevée (83 % des personnes physiques et 89 % des personnes morales ont subi au moins un fait durant ces 12 mois), les dépôts de déchets (plus de 60 % des entreprises en sont victimes), l'agressivité/violence verbale, les comportements dérangeants, les dégradations de la propriété, et (pour environ une entreprise sur trois), les phénomènes de hacking/phishing et de vol de marchandises qui sont le plus fréquemment évoqués. À nouveau, hormis les délits patrimoniaux, la proportion des faits faisant l'objet d'une plainte est faible (de 10 à 20 %).



Si l'on reprend la liste des faits énumérés dans cet aperçu (hors délits patrimoniaux – cf. *infra*), on note tout d'abord que malgré le peu de cas recensés, la Région de Bruxelles-Capitale est en effet la plus concernée par les dépôts de plaintes à la police ou les ouvertures de dossiers auprès d'UNIA pour les **discriminations**. Les faits de **harcèlements de rue**, peu importants quantitativement au regard des statistiques policières, sont des problématiques fortement ancrées dans la réalité actuelle. Ainsi, d'après différentes enquêtes²¹, 98 % des femmes ont été victimes de sexisme dans l'espace public en Belgique. L'agressivité subie par les entreprises sur le territoire témoigne, en outre, d'une tendance appuyée pour les **violences verbales** en général. Également difficiles à objectiver via le nombre de plaintes, les faits de harcèlement moral ou sexuel suivent, en tout cas, le développement technologique qui en accroît les canaux et possibilités, en témoigne l'augmentation constatée des faits enregistrés de **cyberharcèlement** (1079 en 2019, +104 % par rapport à 2010). En termes de cybercriminalité, on observe également le renforcement des phénomènes de **shouldersurfing** (448 faits en 2019, +87 % par rapport à 2010) par ailleurs surreprésentés en RBC par rapport à l'ensemble de la Belgique (32 %), mais aussi l'augmentation des cas de **phishing** (bien que peu rapportés : 59 faits en 2019, soit 3 fois plus qu'en 2010) ainsi que des fraudes à la carte de paiement et **fraudes informatiques**, quantitativement importantes (respectivement 2 441 et 4 367 faits en 2019, +2 % et +26 % par rapport à 2010).

21 JUMP EU 2016 ; Vie féminine 2017.

On remarque, par ailleurs, que certaines situations dérangeantes identifiées par les particuliers (cf. *supra*) sont des faits de victimation en tant que tels pour les entreprises : les

problèmes liés aux déchets ou à des comportements incivils. Ceci renforce l'attention à porter sur ces phénomènes peu rapportés aux services de police.



Plus souvent déclarés pour des raisons liées aux assurances et à la réparation des préjudices subis, les vols/extorsions (71 185 faits en 2019) et les dégradations (9 071 faits en 2019) sont, respectivement, en première et troisième position des catégories de faits les plus enregistrés par les services de police, illustrant l'écart entre la criminalité enregistrée et la criminalité réelle. Cela étant, ces catégories de faits sont en forte diminution ces dernières années (respectivement -26 % et -34 % par rapport à 2010). Les atteintes à l'intégrité physique constituent la deuxième catégorie la plus importante quantitativement (10 210 faits en 2019, -10 % par rapport à 2010). Au sein des vols et extorsions, on distingue la hausse et l'ampleur élevée des **vols à la tire** : 16 832 faits enregistrés en 2019 (+27 % par rapport à 2010), soit 56 % du nombre total de cas consignés en Belgique. Il s'agit aussi du phénomène le plus rencontré dans les transports en commun. Alors que la plupart des vols

(dans/sur véhicule ; avec violence ; par ruse ; à mains armées ; à l'étalage) présentent une diminution au cours des dix dernières années, certains d'entre eux comme le **vol par ruse** (3 177 faits en 2019, -3 % par rapport à 2010) ou le **vol avec violence sans arme** (5 630 faits en 2019, -22 % par rapport à 2010) sont nettement surreprésentés au niveau régional (respectivement 50 % et 38 % de l'ensemble des faits en Belgique) tandis que le **vol de vélos** (4 182 faits, +68 % par rapport à 2010) affiche une intensification remarquable. Parmi les dégradations, c'est le nombre de faits de **vandalisme** (8 291 en 2019) qui se dégage en restant quantitativement notable bien qu'étant en baisse ces dernières années (-34 % par rapport à 2010). Enfin, on soulignera, malgré leur diminution, le nombre toujours important de **coups et blessures hors sphère familiale** (6 181 faits en 2019, -14 % par rapport à 2010) et en **sphère familiale** (2 954 faits en 2019, -4 % par rapport à 2010). Au-delà de leur nombre, ces violences attirent particulièrement l'attention en ce qu'elles peuvent refléter des formes de polarisation au sein de la société (notamment entre population et représentants de l'autorité publique) ou présenter un caractère discriminatoire ou haineux (racisme, LGBTQI+-phobie, etc.).

D'autres phénomènes, moins visibles pour les citoyen-ne-s ou moins fréquents mais dont la portée et les conséquences sont considérables gravitent dans la sphère bruxelloise. C'est le cas des faits de traite ou trafic des êtres humains (le plus fréquemment d'exploitation sexuelle ou économique) pour lesquels les chiffres de la police sont très peu élevés bien qu'ils nécessitent une attention constante des centres spécialisés. La criminalité organisée est, de manière générale, un point d'attention pour la Région en tant que capitale et métropole — tout en en dépassant, de fait, les limites territoriales — se matérialisant dans les atteintes aux biens (ex. cambriolage), le trafic (notamment en matière d'armes) ou encore le blanchiment d'argent. Dans un autre registre, la diversité de la population bruxelloise peut faire émerger des oppositions sociétales variées (polarisation), celles-ci pouvant initier ou aggraver des formes de radicalisme politique/ idéologique, religieux ou environnemental, elles-mêmes se

matérialisant, potentiellement, sous différents types d'atteintes à la sécurité des personnes et des biens (ex. discrimination, atteinte à l'intégrité physique ou psychique, aux biens, terrorisme). Enfin, à côté des nombreux événements se déroulant dans la capitale nécessitant une gestion de l'ordre public renforcée, les situations de crise comme celle que nous connaissons avec le Covid-19, nous montrent à quel point les événements aux apparitions soudaines et au fort pouvoir déstabilisant (tel le Lockdown de 2015 suite aux attentats de Paris ou les attentats de Bruxelles en 2016) peuvent présenter des conséquences redoutables. Ces conséquences se reflètent à la fois en termes de nombre de victimes, de multiplicité des impacts qui peuvent être d'ordre social, psychologique ou financier, mais aussi sur le sentiment de sécurité et sur les formes de criminalité ; celles-ci s'adaptant à leur environnement.



DE MULTIPLES DÉFIS



De par la diversité et la densité de sa population, de ses attractions et activités, mais aussi de sa mobilité et de son ouverture sur l'Europe et le monde, le contexte spécifique bruxellois, urbain, cosmopolite et dynamique, dessine un territoire riche et complexe au sein duquel la sécurité prend une place essentielle et les atteintes à celle-ci, des visages multiples. Si elles ne justifient ni n'excusent l'émergence ou la présence des phénomènes, les caractéristiques sociétales en nourrissent l'analyse et la compréhension.

Les formes de discrimination et la polarisation font écho aux dualités observées et illustrent les enjeux liés à la cohésion sociale. Soulignant ces derniers, les problématiques de harcèlement sexiste, sexuel, moral, ou dit « de rue », sont autant de formes de violences psychologiques saillantes, sans que celles-ci ne fassent l'objet de nombreux signalements. Sur le plan physique, les coups et blessures dans l'espace public restent des phénomènes répandus, plus souvent rencontrés dans des quartiers centraux, qui affichent une plus grande fréquentation. Le nombre de violences intrafamiliales (physiques ou psychiques) en fait également un point d'attention éminent — particulièrement mis en évidence dans la situation de confinement vécue au printemps 2020. Pendant le confinement, plusieurs incidents avec des conséquences humaines graves ont mis la confiance entre les citoyen-ne-s et la police sous pression. Cette tendance n'a fait que s'accroître depuis lors. La confiance mutuelle est pourtant nécessaire à une société sûre. En outre, le développement technologique a fait de la dimension cybernétique non seulement un vecteur d'atteintes aux biens (phishing, shouldersurfing) mais aussi aux personnes (cyberharcèlement) pour lesquels une hausse est notable.

Devançant les vols dans/sur véhicule et les vols avec violence (sans arme), les vols à la tire se présentent, dans un environnement de flux et de passages, comme un type d'atteinte aux biens particulièrement, et de plus en plus, proéminent, notamment dans les transports en commun, où il s'agit du type de fait le plus rencontré. Les modes de déplacements publics partagés constituent des lieux d'apparition de diverses formes de criminalité, se posant ainsi comme un aspect transversal. Le basculement progressif vers une mobilité plus douce se traduit, par ailleurs, par une évolution au niveau des faits infractionnels : tant les vols de vélos que les problèmes liés au port de vêtements de protection connaissent une croissance exponentielle ces dernières années. Et dans ce partage, de plus en plus diversifié, de l'espace public, les problématiques de vitesse excessive des véhicules mais aussi d'alcool ou de drogue au volant demeurent des réalités tangibles. Les assuétudes (drogues ou alcool) ou le commerce de stupéfiants apparaissent comme des problèmes de société de manière générale. À côté des cambriolages et des vols par ruse — qui se présentent davantage dans la périphérie et les quartiers plus aisés, les atteintes à la propriété se traduisent également par des faits de vandalisme qui sont quant à eux plus souvent constatés dans le centre et les quartiers animés. Aussi, la prévention et la réparation de ces dégradations, au même titre que la propreté de l'environnement, se posent-ils comme des gageures essentielles en ce qu'elles influent sur l'appréhension du quartier et par-là, sur le sentiment de sécurité.

Enfin, la Région rencontre des problématiques spécifiques aux grandes villes (telles que des formes de criminalité organisée dirigée vers les biens et les personnes) tout autant qu'elle est particulièrement exposée aux conséquences liées à la tenue de multiples événements (et singulièrement, aux actions revendicatives), ou à différentes situations de crise.

Au-delà de la prise en compte du contexte, mais aussi des perceptions et du vécu des citoyen-ne-s, la question de la sécurité dans la Région de Bruxelles-Capitale fait ressortir de multiples défis. S'il s'agit non seulement d'**accorder de l'importance aux faits non ou peu enregistrés** dans l'établissement de **diagnostics** préalables aux actions entreprises, il paraît également essentiel de **favoriser le dépôt de plainte** ou le signalement de la victimation subie. L'enregistrement des phénomènes au niveau des services de police ou via d'autres instances (administratives, associatives) en assure une visibilité accrue, rend possible des analyses plus détaillées et, par-là, permet d'orienter au mieux les réponses données. On soulignera dès lors l'importance de sensibiliser les citoyen-ne-s à l'intérêt du reporting mais aussi, en corollaire, d'optimiser l'accueil des victimes, leur orientation vers les services d'aides appropriés ainsi que la collaboration au niveau de l'ensemble des acteurs de la chaîne de sécurité. De plus, l'intérêt de **travailler sur les nuisances et le cadre de vie** — alimentant immédiatement le sentiment de sécurité — et d'inclure la notion d'aménagement sécuritaire de l'espace public dans la réflexion se doit d'être appuyé. Ces différentes dimensions renforcent la nécessité d'adopter une approche à la fois éclairée, territoriale, inclusive et intégrée et de construire, par une vision globale et intégrale, des réponses multiples et adaptées.



Face à l'image de la sécurité et aux défis identifiés, la stratégie du Plan Global de Sécurité et de Prévention 2021-2024 établit une vision — celle de **Vivre Bruxelles en toute sécurité** — intégrale et ambitieuse, pour la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale, axée sur la garantie du droit à la sécurité et au sentiment de sécurité des personnes, en faisant appel à tous les maillons de la chaîne de sécurité et de prévention pour y contribuer.

STRATÉGIE

Pour cela, des objectifs stratégiques ont été définis, qui orienteront les acteurs dans leurs efforts pour répondre aux différents phénomènes et ainsi avancer la réalisation de la vision de «Vivre Bruxelles en toute sécurité». Dans le cadre de thématiques, entendues comme des regroupements ou pôles de phénomènes, ces objectifs stratégiques sont traduits en mesures, tels des objectifs opérationnels que les différents acteurs de la chaîne de sécurité et de prévention s'engagent à mettre en œuvre par des actions concrètes en vue d'apporter des réponses aux défis identifiés.

Afin de guider et soutenir ces acteurs dans la manière de mettre en œuvre le Plan, la vision et les objectifs stratégiques et opérationnels sont complétés par des principes d'action, ainsi que par un cadre de mise en œuvre définissant les étapes de celle-ci et par la stratégie d'évaluation qui est adoptée pour le PGSP 2021-2024.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES

DU PGSP 2021-24

VISION

La vision portée par le Plan Global de Sécurité et de Prévention, et donc par les acteurs de la sécurité et de la prévention en Région de Bruxelles-Capitale, se décline en cinq mots :

Vivre Bruxelles en toute sécurité



Vivre : le Plan — et donc les acteurs de la chaîne de sécurité et de prévention — entend répondre non seulement aux besoins en matière de sécurité des hommes et des femmes qui incarnent la Région, résident-e-s bruxellois-e-s, habitant-e-s des quartiers et usager-e-s des transports en commun, mais aussi aux préoccupations des touristes et des navetteur-se-s se rendant chaque jour à Bruxelles pour travailler. Les acteurs de la sécurité et de la prévention ont à cœur le service aux citoyen-ne-s.



Bruxelles : la Région de Bruxelles-Capitale est le cadre géographique du Plan, l'endroit où s'appliquent les compétences de tous les acteurs de la chaîne de sécurité. Le Plan répond aux grandes préoccupations habituelles des agglomérations en matière de sécurité urbaine, tout en tenant compte des spécificités typiquement bruxelloises. L'approche par quartier est importante tout comme l'approche transversale car l'ensemble des acteurs régionaux, zonaux et locaux de la Région, sont mobilisés.



En toute sécurité : pour assumer cette promesse, le Plan adopte une vision globale de la sécurité et propose une approche intégrale. Il aborde de manière simultanée les multiples facettes des phénomènes de sécurité, et appelle les acteurs de la chaîne de sécurité et de prévention à travailler de manière intégrée et multidisciplinaire pour apporter des réponses adaptées. L'objectif commun final est de garantir au mieux la sécurité des citoyen-ne-s bruxellois-e-s et visiteur-se-s de la Région.





Améliorer les conditions d'une sécurité objective et contribuer au sentiment de sécurité

L'amélioration continue de la sécurité et du sentiment de sécurité est l'une des ambitions centrales de ce Plan. La sécurité est une condition essentielle pour les citoyen-ne-s. L'interprétation de la sécurité va au-delà de l'absence de risques objectifs, elle concerne également le sentiment de sécurité. Adopter une vision intégrale de la sécurité est nécessaire. En effet, la sécurité est le résultat d'une interaction complexe de différents aspects. Travailler sur les conditions constitue un point d'accrochage concret pour améliorer la sécurité objective et subjective. Il ne s'agit pas seulement de garantir une politique de contrôle, d'application et d'enquête et de concevoir une politique de prévention adéquate, mais aussi de s'attaquer aux causes structurelles et aux facteurs facilitateurs. La coordination globale avec les autorités compétentes, la coopération entre les organismes concernés et l'approche intégrée sont des ambitions importantes et centrales du Plan.



Accroître la qualité du service offert par les acteurs de la chaîne de sécurité, de prévention et du secours

La sécurité est une responsabilité partagée des différents domaines et niveaux politiques. Travailler sur la qualité de leurs services est une bonne stratégie pour contribuer à la sécurité des habitant-e-s et des visiteur-se-s de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce qui implique également que les services de sécurité, de prévention et de secours aient un regard critique sur leurs propres modes de travail et mènent des contrôles en interne. Une prestation de services de qualité demande également un échange dans les deux sens. Les citoyen-ne-s doivent pouvoir facilement adresser leurs questions, remarques ou plaintes et doivent toujours recevoir une réponse.

Outre les mesures structurelles qui visent à poursuivre la professionnalisation des moyens humains et matériels, les initiatives de prévention administrative et les actions de réaction judiciaire, une bonne coordination doit également être assurée entre elles. L'importance d'une approche intégrée basée sur l'échange d'informations, dans le respect de la vie privée et des données à caractère personnel constitue un pilier important de la politique de sécurité.



Promouvoir la réflexion stratégique, la recherche et la diffusion de connaissance

Le Plan vise à encourager davantage une approche stratégique, la recherche et la diffusion des connaissances. Cela ne peut se faire qu'en se concentrant sur une approche systématique basée sur des données adéquates. Pour avancer ensemble, il faut partager les connaissances, l'expérience et l'expertise. Des efforts seront faits pour créer les conditions dans lesquelles une méthode basée sur la connaissance est promue et une culture d'évaluation est établie.



Poursuivre le développement et l'intégration des nouvelles technologies

Le développement rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des nouvelles technologies offre à la fois des défis et des opportunités dans le domaine de la sécurité. La protection des données et des TIC est un aspect élémentaire d'une politique de sécurité moderne. Les risques de sécurité sont minimisés par l'étude des technologies modernes et le développement, la mise en œuvre et la recherche d'applications (par exemple l'utilisation des bodycams requiert un cadre clair). Les victimes de la cybercriminalité doivent être identifiées et soutenues. D'autre part, les nouvelles technologies apportent également de nouvelles possibilités pour promouvoir la sécurité, allant de la facilitation de la communication (de crise) à un déploiement plus efficace et plus ciblé des ressources, en passant par l'amélioration de la détection des faits délictueux.

PRINCIPES D' ACTIONS

Afin de mettre en pratique l'ambition de « **Vivre Bruxelles en toute sécurité** » au travers des objectifs stratégiques définis, nous identifions des principes d'action dans le but de donner une orientation et de concentrer les efforts autour de ce qui est nécessaire et souhaitable. Il s'agit d'un.e

1

**APPROCHE
INTÉGRALE**

2

**MÉTHODE DE TRA-
VAIL INTÉGRÉE**

3

**APPROCHE
INCLUSIVE**

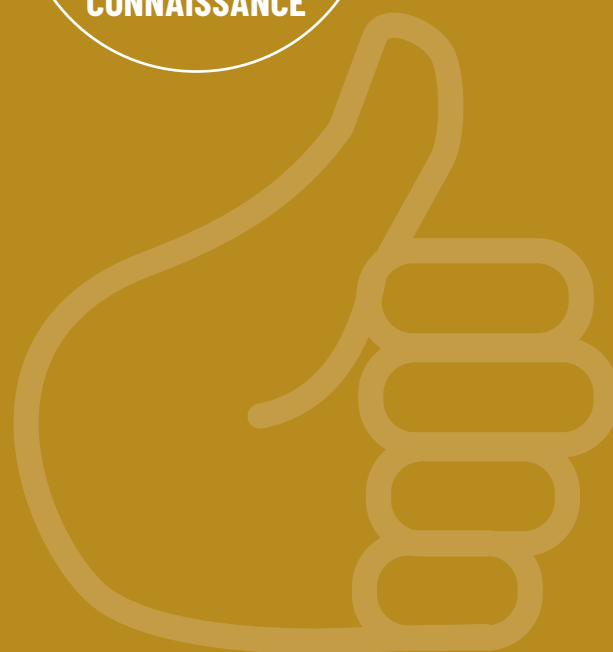
4

**ANCRAGE
TERRITORIAL**

5

**MÉTHODE BASÉE
SUR LA
CONNAISSANCE**

Le choix de ces cinq principes d'action découle non seulement du cadre institutionnel et juridique relatif à l'organisation de la politique de sécurité régionale, mais il est également adapté à la spécificité des défis de sécurité auquel la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée.



1

APPROCHE
INTÉGRALE

Une approche intégrale signifie que des solutions cohérentes sont recherchées sous différents angles en tenant compte des facteurs sous-jacents au problème. Elle représente l'ambition de ne pas seulement réagir aux problèmes, mais de prendre en compte toute la chaîne de sécurité. Cela revient à identifier et éliminer des causes structurelles (proaction), proposer des mesures sociopréventives et situationnelles pour prévenir ou arrêter le problème à un stade précoce (prévention), prendre des actions préparatoires pour le traiter correctement (préparation), envisager des mesures répressives (réaction) et enfin accompagner les personnes impliquées et prendre le temps de tirer des leçons pour l'avenir (suivi). La notion de résilience est également un point d'attention important.

2

MÉTHODE DE TRA-
VAIL INTÉGRÉE

Le chevauchement des responsabilités dans le domaine de la sécurité rend la détermination des rôles et la coordination mutuelle particulièrement importantes. Il souligne l'importance de travailler ensemble en tenant compte de la finalité et des responsabilités de chacun afin de contribuer à des solutions qui se complètent. C'est ce que nous entendons par **une méthode de travail intégrée**. Celle-ci ne se limite pas à la chaîne de sécurité classique, mais induit également l'importance de l'implication et de la participation du secteur de la prévention et d'autres domaines, tels que le bien-être et la santé, mais aussi des entreprises et des organisations, des écoles et des universités, de la société civile et, bien sûr, des citoyen-ne-s.

3

APPROCHE
INCLUSIVE

En privilégiant **une approche inclusive**, il devient évident que la diversité et la variété des méthodes utilisées, des types de partenaires et de groupes cibles sont des enjeux que nous tenons à prendre en compte. Comme la sécurité n'est pas seulement un droit individuel, mais aussi un bien public à caractère social intrinsèque, sa promotion ne peut se faire au détriment d'individus, de groupes ou de communautés spécifiques. L'importance d'une perspective intersectionnelle, intégrant les multiples expériences individuelles, est prise en compte afin de garantir un impact et d'éviter des effets secondaires indésirables, tels que le profilage ethnique.

4

ANCRAGE
TERRITORIAL

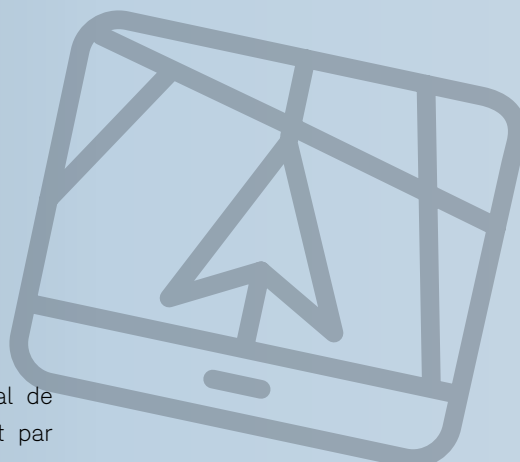
Des points de départ concrets peuvent être trouvés dans **l'ancrage territorial**. Malgré le contexte multidimensionnel de Bruxelles, il existe souvent un ancrage spatial local. Il est donc important de prendre le pouls de la situation dans les quartiers et d'être attentif à l'évolution des nouveaux phénomènes. En même temps, l'ancrage territorial offre une assise concrète pour les solutions possibles. Les agent-e-s de proximité qui connaissent le quartier collaborent avec les gardiens de la paix et construisent de bonnes relations avec les écoles, les parents, les travailleur-se-s de rue, les commerçant-e-s, le secteur horeca, les associations sportives et culturelles seront mieux en mesure d'observer, d'évaluer les situations et d'intervenir efficacement. Le développement d'une police de proximité abordable et l'augmentation du nombre d'agent-e-s de police se déplaçant à pied, à vélo ou à cheval sont ainsi essentiels. Il s'agit de promouvoir la cohésion sociale, la conception et l'expérience de l'infrastructure urbaine (Security by design), mais aussi l'organisation et l'accessibilité des services au niveau des quartiers, par exemple par le biais d'initiatives telles que LISA.

5

MÉTHODE BASÉE
SUR LA CONNAISSANCE

Enfin, **une méthode fondée sur la connaissance** marque la nécessité de s'appuyer sur un diagnostic du problème, une image du phénomène, en termes de nature et de portée. Celle-ci se traduit par une analyse spécifique, une identification des réponses à mettre en œuvre, un suivi et une évaluation systématique des mesures. Il s'agit également de collecter les bonnes pratiques en vue de les pérenniser, de les utiliser et de les partager.

CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI



Les mesures formulées sous le présent Plan Global de Sécurité et de Prévention, élaborées conjointement par les acteurs de la prévention et de la sécurité et leurs partenaires, fixent les pistes d'actions que ces derniers entendent poursuivre pour répondre aux problématiques de sécurité identifiées et ainsi contribuer à la vision de **Vivre Bruxelles en toute sécurité.**

Les acteurs impliqués dans la réponse à chacun des phénomènes seront clairement identifiés lors de la définition du cadre de mise en œuvre des mesures. Il est utile de noter que, par la volonté d'approche globale et pluridisciplinaire du Plan, tout acteur susceptible de contribuer à répondre aux problématiques identifiées, même si sa compétence n'est pas à proprement parler sécuritaire, sera sollicité dans la mise en œuvre des actions contribuant aux mesures.

BPS, dans le cadre de sa mission de centralisation de la gestion des politiques de prévention et de sécurité, fournit une offre de service de l'ordre de la coordination, de la mise à disposition de ressources ou de la diffusion d'expertise. Concrètement, dans la mise en œuvre des actions, BPS peut donc agir comme « régisseur » (c'est-à-dire agir comme gestionnaire/moteur du projet), « coordinateur » (assurer le relais, faciliter la mise en œuvre), « appui » (faire offre de soutien méthodologique, expertise, financements) ou comme « rapporteur » (vers les autorités). Cette dernière fonction s'appuie sur le mandat confié à BPS par le Gouvernement bruxellois dans le cadre du premier Plan²², en ce qui concerne l'élaboration et le suivi du Plan.

Le budget général des Dépenses de Bruxelles Prévention & Sécurité prévoit annuellement un soutien des acteurs de la chaîne de la prévention et de la sécurité qui contribuent à la réalisation du Plan Global de Sécurité et de Prévention. Conformément à l'ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle, ce soutien financier, que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroie par l'intermédiaire de Bruxelles Prévention & Sécurité, prend la forme de subventions. Ces subventions peuvent être octroyées, dans le respect des compétences de BPS, en faveur d'un projet spécifique, du fonctionnement général d'un partenaire ou pour la réalisation d'une activité distincte en vue de servir l'intérêt public.

La Région de Bruxelles-Capitale se voit également accorder une dotation à charge du « Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des Sommets européens à Bruxelles, ainsi que de dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles ». Cette dotation permet, par l'intermédiaire de BPS, le soutien de partenaires spécifiques.

²² Accord de gouvernement bruxellois 2014-2019, p. 60

PLAN DE MISE EN ŒUVRE ANNUEL

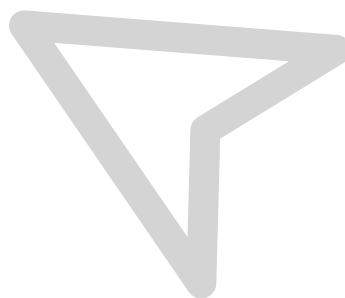
Pour garantir effectivement la réalisation des mesures du PGSP 2021-2024, BPS et ses partenaires entendent mettre en place un cadre de mise en œuvre et suivi. La réalisation de ce cadre sera évolutive et fonction des circonstances et des capacités de BPS et de ses partenaires à s'investir et se concerter de manière adéquate pour la définition et la mise en place d'un tel cadre.

Le cadre de mise en œuvre du PGSP 2021-2024 sera élaboré de manière conjointe et concertée entre les acteurs de la prévention et de la sécurité et leurs partenaires. Il consistera en un *plan de mise en œuvre annuel* sous la forme de fiches pour chacune des mesures reprises sous les thématiques. Ces fiches permettront d'établir le planning des actions nécessaires à la réalisation des mesures et des projets contribuant à celles-ci, en détaillant notamment le pilotage, le rôle et l'engagement des différents acteurs et partenaires (dont BPS), les résultats attendus ainsi que les indicateurs qui en permettront le suivi opérationnel.

Les fiches seront construites conjointement, au sein de *Groupes de travail*, par tous les acteurs concernés par les problématiques visées par la mesure.

Le plan de mise en œuvre annuel et ses fiches, une fois élaborés par BPS et les acteurs concernés au sein des Groupes de travail, feront l'objet d'une communication aux membres du Conseil régional de sécurité (CORES) et aux autorités des partenaires impliqués. Afin d'assurer la complémentarité des Plans, les services responsables du suivi de la Note-cadre de Sécurité intégrale et du Plan national de sécurité seront également informés.

Le suivi opérationnel des actions ainsi définies sera dès lors la responsabilité des pilotes identifiés dans les fiches. Ceux-ci s'assureront également de transmettre les données relatives à l'état d'avancement des actions à BPS, dans son rôle de rapporteur, à des fins de suivi (*monitoring*) global du PGSP, c'est-à-dire l'état des lieux régulier de sa mise en œuvre. Ce monitoring, basé sur un processus et des responsabilités concertées, permettra un meilleur suivi de la mise en œuvre du Plan par le CORES, via des comptes-rendus réguliers en séance tels que prévus par la loi, mais contribuera aussi à tenir à jour un tableau de bord permettant



PLAN DE MISE EN ŒUVRE ANNUEL 2021 (PMA21)

- Fiche mesure initiale
- Projection des activités susceptibles de contribuer
- Identification des pilotes potentiels

PROPOSITION PMA21

- Réunion Groupes de travail
- Proposition activités par mesure
- Proposition pilotes

KICK-OFF PGSP 21-24

- Lancement fiches mesures
- Lancement fiches d'activités/ fiches de projets

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

des activités en concertation avec les pilotes identifiés (au moyen de lignes directrices d'opérationnalisation)

ÉLABORATION PMA22

Proposition PMA22 sur base de l'état des lieux du PMA21

de suivre de manière régulière le degré de réalisation des actions prévues sur base des indicateurs préalablement établis et, par conséquent, d'informer régulièrement les partenaires et autorités compétentes sur l'état d'avancement du PGSP.

Sous l'impulsion de BPS et en tenant compte du bilan du plan de mise en œuvre thématique de l'année précédente, mais aussi de l'image actualisée de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale, le plan de mise en œuvre du PGSP 2021-

2024 sera renouvelé et, si nécessaire, ajusté annuellement avec le concours et l'étroite collaboration des Groupes de travail. Chaque nouveau plan sera présenté aux membres du CORES et aux autorités des partenaires impliqués.

En appui à ce processus et dans sa continuité, un rapport intermédiaire et un rapport final d'évaluation du PGSP 2021-2024 seront élaborés, contribuant à l'amélioration de la qualité de programmation, tels que détaillés ci-dessous dans le chapitre relatif à la stratégie d'évaluation du Plan.



MISSIONS TRANSVERSALES



Certains aspects sont communs dans les réponses données, à travers les mesures, aux phénomènes visés par les différentes thématiques. Ainsi, la nécessité de former des acteurs concernés, d'accompagner les victimes ou de traiter leurs auteurs, d'analyser les phénomènes pour mieux les comprendre, d'aménager les espaces publics de manière sécuritaire, ou encore d'appréhender l'usage des nouvelles technologies (en particulier Internet) pour commettre des délits sont autant d'aspects qui se retrouvent dans les mesures de plusieurs, voire de toutes les thématiques du Plan.

En tenant compte de ces aspects communs aux différentes thématiques, des missions transversales ont été développées ou envisagées par BPS, dans le cadre de son mandat de coordination des politiques de prévention et de sécurité, en étroite collaboration avec les partenaires. Ces missions portent ainsi sur plusieurs ou l'ensemble des thématiques du Plan et impliquent la mise en œuvre d'un cadre d'action ou de certains projets communs, dans le respect des principes d'action du PGSP, qu'elles contribuent à promouvoir. Elles sont les « portefeuilles de projets » pour lesquels BPS mène une action particulière, qu'elle soit de l'ordre de la coordination, de la mise à disposition de ressources ou de la diffusion d'expertise.



Former les acteurs de la chaîne de Sécurité, de Prévention et du Secours et développer des partenariats académiques

En tant que guichet d'entrée unique pour la formation et le recrutement des Bruxellois-e-s pour les métiers de la prévention, de la sécurité et du secours, Brusafe élabore et met en œuvre le Plan Régional de Formation (PRF). Tel que prévu par l'Ordonnance créant Brusafe, celui-ci sera élaboré sur la base des besoins des différents secteurs (police, pompiers, aide médicale urgente, prévention) par chacune des écoles partenaires (notamment en intégrant une formation obligatoire sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre). Cette manière de procéder garantira la plus grande implication possible des acteurs de terrain et par conséquent la meilleure adéquation entre réalités de terrain et catalogue de formation. Il est nécessaire d'attirer des formateur-ric-e-s

solides et motivé-e-s. Dans le cadre du PGSP 2021-2024, la mission transversale développera une approche d'évaluation et de qualité innovante, et procédera à la modernisation des modes d'apprentissage via une stratégie de digital learning qui mettra en avant les apprentissages mixtes (présentiel/distanciel), dans le but d'améliorer les compétences numériques des apprenant-e-s et des formateur-ric-e-s.

La formation n'est pas uniquement nécessaire une fois que les personnes ont été engagées. Le nombre de travailleur-se-s de prévention, de sécurité et de secours est trop faible à Bruxelles. Un meilleur équilibre de genre et LGBTQIA+ parmi les nouvelles recrues et également souhaitable. Il est nécessaire de prévoir une promotion à cet effet afin d'inciter davantage de Bruxellois-e-s à se porter candidat-e-s. Une formation préparatoire bien pensée permettra d'améliorer les chances de réussite aux épreuves de sélection des candidat-e-s locaux-les, bruxellois-e-s.

Les agent-e-s bruxellois-e-s doivent également suivre des modules complémentaires dans leur parcours de formation. Les instances de formation compétentes doivent y accorder une attention particulière, en prévoyant des formations à la mesure d'une grande ville et des défis qui vont avec, surtout en matière de lutte contre la discrimination et le racisme, l'interdiction du profilage ethnique, les incidents concernant les interventions de certains agents contre certains groupes de population, l'autocritique, la recherche d'efficacité ainsi que l'amélioration collective et personnelle.

Les partenariats académiques visent quant à eux à développer des projets avec les institutions de recherche et d'enseignement supérieur. L'objectif est de renforcer les compétences des acteurs, de participer à la réflexion stratégique et de diffuser et partager des connaissances dans le domaine de la sécurité et de la prévention, tout en agissant comme point relais entre le monde académique au sens large et le secteur public de la sécurité, de la prévention et du secours. À cette fin, la mission transversale prendra en charge l'organisation de rencontres entre les différents acteurs via des journées d'étude, colloques ou ateliers communs. D'autres projets seront développés, tels qu'une chaire académique et la création de prix pour des travaux étudiants.

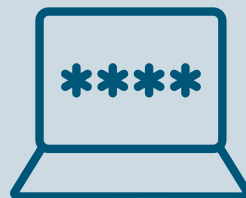


Intégrer les aspects de sécurité dans le développement territorial et l'aménagement de l'espace public

La mission transversale propose d'intégrer des mesures de prévention et de sécurité en amont de l'aménagement de l'espace public et ce, en se basant sur une approche multidisciplinaire «Security by design» qui tient compte de paramètres majeurs, tels que l'accessibilité et la convivialité. Bruxelles Prévention & Sécurité vise à déployer ce concept innovateur afin de revaloriser les espaces publics sur son territoire et de les rendre plus sûrs, résilients, inclusifs et accueillants dès la conception. L'objectif est également de contribuer au renforcement de la cohésion sociale, du sentiment de sécurité et de la résilience des citoyen-ne-s bruxellois-e-s.

Dans son application pour la Région bruxelloise, cette mission permettra à BPS de renforcer ses alliances transversales au niveau européen, national, régional et local, de mettre en place des partenariats stratégiques (entre autres avec Perspective.brussels, Bruxelles Mobilité et Urban.Brussels) et de collaborer avec des acteurs de la sécurité traditionnels et non traditionnels, des urbanistes, des

architectes ou encore des représentant-e-s du monde académique. Un groupe de travail opérationnel et stratégique Security by design a été établi afin de coordonner ces différents projets liés à l'espace public.



Renforcer la cybersécurité et ancrer le développement et l'expertise des technologies de l'information et de la communication

L'importance du développement et de l'utilisation des nouvelles technologies a longtemps été sous-estimée. Leur utilité n'est aujourd'hui plus contestée et est même devenue un enjeu essentiel pour notre société. Ces nouveaux outils font partie intégrante de notre quotidien, qu'ils soient professionnels ou privés. L'utilisation de caméras, de drones, la mise en place de plateformes de vidéosurveillance, l'implémentation d'un centre de crise régional et d'un centre de communication qui accueilleront tous les partenaires de la chaîne de sécurité sont autant de technologies, ou de lieux équipés de celles-ci, qui ont été développés par la Région de Bruxelles-Capitale. Ces outils sont développés pour faciliter le travail des services publics au profit du ou de la citoyen-ne.

L'utilisation des nouvelles technologies requiert un cadre clair. Par exemple, l'utilisation actuelle des bodycams doit faire l'objet d'un monitoring, les meilleures pratiques doivent être rassemblées et des recommandations formulées en vue d'une utilisation aussi efficiente et homogène que possible des bodycams, dans le respect des droits des agent-e-s comme des citoyen-ne-s.

Par ailleurs, l'utilisation des réseaux sociaux, l'augmentation du télétravail et l'utilisation pour ce faire de plateformes de connexion, l'échange et le partage de données bancaires, médicales, etc. sont une porte ouverte pour les nouvelles formes de cybercriminalité. Le centre de cybersécurité régional a ainsi été mis en place et permet d'offrir une réponse aux

demandes croissantes tant des services de police que des autorités locales ou régionales. Les citoyen-ne-s, les sociétés privées ou encore les administrations doivent pouvoir compter sur l'appui et le soutien des services de prévention et de sécurité qui doivent être à même d'assurer leur protection et de faire face à ces nouvelles formes de criminalité.

Les différents projets qui seront menés seront effectués en partenariat avec les différents acteurs de la sécurité, de la prévention et du secours, qu'ils soient communaux, régionaux, fédéraux ou internationaux et répondront aux nouvelles normes européennes. Ainsi, la mission transversale sera déclinée dans chaque thématique du PGSP 2021-2024 et s'inscrira dans les différents axes de la Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement Bruxellois 2019-2024 liés à ces matières.



Renforcer l'accompagnement des victimes et des auteurs

L'accueil et le suivi des victimes sont des matières transversales déjà présentes dans plusieurs domaines. L'information du ou de la citoyen-ne concernant les services existants est essentielle pour un exercice concret des droits individuels et pour garantir l'accueil des victimes. L'accessibilité de ces services doit tenir compte du public et de son éventuelle fragilité lors de toutes démarches. La formation en cette matière, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques (par exemple : annonce d'une mauvaise nouvelle), fera l'objet d'une attention particulière des organes de formation compétents. Une attention particulière doit également être accordée aux protocoles de communication pour les situations de crise, surtout en cas d'incidents impliquant les forces de l'ordre, avec des blessés graves ou une issue fatale. Les personnes concernées sont informées de manière claire et reçoivent des informations sur le soutien psychologique, les procédures de plaintes...

L'accompagnement des auteurs est également transversal aux thématiques, que ce soit en termes de monitoring par les instances pénales ou en termes de réinsertion après avoir purgé une peine ou d'accompagnement psychosocial après la commission de délits.

Cette mission transversale propose, via des projets de coopération intersectoriels, une approche commune aux différents acteurs sur les axes suivants :

- L'information du ou de la citoyen-ne concernant les services existants
- L'accessibilité et l'adéquation de ces services aux besoins des victimes
- La formation en cette matière, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques
- La coordination des services
- La prise en charge, l'accompagnement et la réinsertion des auteurs



Assurer la coordination des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours (prévention, gestion de crise et maintien de l'ordre public) et développer l'approche administrative de la criminalité organisée

Dans le cadre des compétences attribuées à BPS, celui-ci assume la responsabilité de coordonner les politiques, dispositifs et actions de prévention et de sécurité. Dans le cadre de plusieurs thématiques, BPS soutient les acteurs de la sécurité et de la prévention soit en mettant à leur disposition des plateformes d'échange de bonnes pratiques et d'informations, c'est le cas de la plateforme régionale radicalisation-polarisation (cf. p. 50); soit en organisant les concertations nécessaires à la coordination des actions des partenaires bénéficiant de subsides.

En vue d'assurer la coordination d'une politique de sécurité urbaine intégrée sur le territoire de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Prévention & Sécurité soutient les zones de police, notamment pour le renforcement de la sécurité dans les transports publics régionaux et en renforçant les moyens de fonctionnement des zones, par exemple, en matière de nouvelles technologies visant à soutenir le travail dans les quartiers et à renforcer l'ancrage territorial. BPS soutient en outre des projets portés par les zones qui contribuent à la réalisation de mesures spécifiques du Plan Global de Sécurité et de Prévention. Conformément à la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, les plans zonaux de sécurité (PZS) tiennent de surcroît compte du Plan Global de Sécurité et de Prévention préalablement à leur adoption.

BPS coordonne et soutient également la mise en œuvre d'une politique de prévention et de proximité au niveau local. Ceci se concrétise par l'adoption de Plans locaux de Prévention et de Proximité (PLPP) qui traduisent, au niveau local, le Plan Global de Sécurité et de Prévention. Les communes sont en effet, en raison d'un principe de subsidiarité, les partenaires les plus aptes à appréhender les réalités locales avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale. La Région contribue ainsi à soutenir des projets locaux qui visent la réalisation des mesures du PGSP, notamment par le soutien à des projets existants, par la mise en place de nouveaux projets ou par le développement de projets intercommunaux.

La Région coordonne enfin le renforcement de l'ancrage territorial des différents services actifs au niveau local qu'ils soient communaux, zonaux ou régionaux, et qui, par leur transversalité, contribuent à l'approche intégrée de la prévention et de la sécurité au niveau des quartiers. Pour ce faire, le Gouvernement bruxellois soutient l'implémentation d'antennes de sécurité intégrées au niveau local (LISA). La création de ces antennes permet aux acteurs concernés, dans le respect de leurs compétences respectives, de travailler côte à côte, afin d'optimiser leur collaboration et leurs résultats sur le terrain. Ces antennes associent communes, zones de police et institutions régionales. Selon les situations spécifiques au sein des communes bruxelloises, le secteur associatif est associé afin de répondre au mieux aux phénomènes auxquels la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée.

De manière complémentaire, BPS soutiendra dans ce quadriennat le développement de l'approche administrative de la criminalité organisée. Celle-ci prévoit d'éviter de faciliter ou de perturber les activités illégales en empêchant les criminels d'utiliser une infrastructure administrative légale et de mettre en place des interventions coordonnées à ces fins. Elle vise l'ensemble des actions que peuvent mener les autorités administratives, notamment locales, pour perturber et réprimer cette criminalité organisée et leurs activités d'appui ainsi que les troubles à l'ordre public.

À l'échelle de la région, un dispositif spécifique en matière de lutte et de prévention de la criminalité organisée sera développé, en parfaite concertation avec les autorités judiciaires et administratives, et en respectant les compétences légales de chaque acteur ainsi que les structures déjà en place. L'objectif général de ce projet est de soutenir les pouvoirs locaux et les zones de police dans la mise en place de l'approche administrative de la criminalité organisée, des nuisances publiques et des troubles de l'ordre public par un service de coordination mais aussi de conseil, de veille, d'expertise et de mise à disposition d'outils.

Ces développements contribuent à la mise en œuvre d'une politique transversale de la sécurité et de prévention et complètent ainsi les activités de soutien aux autorités locales et de coordination en la matière.



Promouvoir une image cohérente et rassurante de la Région de Bruxelles-Capitale

« *Vivre Bruxelles en toute sécurité* » est la ligne directrice de toutes les actions menées dans le cadre du Plan Global de Sécurité et de Prévention. La **stratégie de communication pluriannuelle 2021-2024 développée** en soutien du Plan, définit plusieurs axes d'action pour atteindre l'objectif fixé :

1. Le développement, l'implémentation et la diffusion du branding « *Vivre Bruxelles en toute sécurité* » comme vecteur de mobilisation et de cohérence dans le cadre de la visibilité de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de prévention et de sécurité.
2. La création et la diffusion de campagnes et d'actions de communication ciblées en matière de cohésion sociale (espaces publics partagés), de sentiment de sécurité et de résilience au niveau supralocal et régional.
3. L'accompagnement et le soutien de la gestion de crise en matière d'alerte et d'information de la population au travers d'une communication régionale claire et univoque, adaptée compte tenu de la situation d'urgence.

Intégrée dans la réflexion globale du PGSP, la stratégie de communication est, tout au long du processus, concertée via des groupes de travail techniques afin de garantir une adéquation avec les besoins et fait l'objet d'une concertation étroite avec les partenaires au sein de plateformes ou de groupes restreints, ponctuels ou réguliers. Une offre de service en la matière sera assurée par un accompagnement stratégique continu (stratégie de communication pluriannuelle 2021-2024), la mise en place de partenariats et d'accords préalables de mutualisation des services et canaux entre les différents opérateurs régionaux dans le but de faciliter la création et la diffusion de contenus partagés au niveau régional, particulièrement lorsque les circonstances l'exigent et, enfin, l'utilisation des outils digitaux de BPS (site web et médias sociaux) dans le cadre de la diffusion de la stratégie, du branding et des campagnes et actions de communication.



Assurer une analyse transversale et systématique pour améliorer l'image de la sécurité et l'évaluation des politiques publiques en la matière

Afin d'identifier et de partager les bonnes pratiques, de développer des projets et d'assumer la coordination des plans et dispositifs, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur une image précise des phénomènes, grâce à une analyse systématique de ceux-ci et à travers des évaluations qualitatives de politiques publiques.

Cette mission transversale d'analyse, sur deux volets (image et évaluation), a été confiée à l'Observatoire Bruxellois pour la Prévention et la Sécurité (OBPS). Ses travaux d'analyse sur la sécurité des personnes et des biens, au sens large, portent tant sur les phénomènes de criminalité que sur l'évaluation des réponses qui y sont apportées. Ceux-ci sont le résultat d'une approche transversale, multisource, territoriale et naturellement évolutive. L'Observatoire développe, dans ce cadre, ses propres outils de collecte de données — tels que les *Enquêtes Régionales de Sécurité* à destination des résident·e·s, des touristes, des navetteur·se·s et des entreprises — mais s'attache également à renforcer l'échange de données avec ses partenaires.

Les objectifs de cette mission sont l'élaboration d'un suivi systématique des phénomènes à travers la construction d'indicateurs; la réalisation d'analyses spécifiques au niveau des quartiers ou à l'échelle régionale; et le développement d'une culture d'évaluation positive. L'ensemble a pour but de soutenir le développement et l'adaptation des politiques de prévention et de sécurité sur le territoire régional.

ÉVALUATION

L'ambition de l'évaluation est de contribuer à l'amélioration de la qualité des politiques de prévention et de sécurité dans la Région de Bruxelles-Capitale. Évaluer signifie confronter les attentes et les réalisations. L'évaluation prend également en compte l'analyse des thématiques, les choix des objectifs et l'opérationnalisation des mesures. Une attention particulière doit également être accordée à la faisabilité des ambitions et à la mesurabilité des réalisations. Ce sont des conditions qui détermineront non seulement le degré d'évaluabilité, mais aussi le type d'évaluation. Cela peut aller de l'évaluation de la pertinence des mesures à l'impact et à la durabilité des effets, en passant par l'efficacité et l'efficacéité de la mise en œuvre des actions.

Le type d'évaluation que Bruxelles Prévention & Sécurité propose dans le cadre du Plan Global de Sécurité et de Prévention part de l'idée que l'évaluation n'est pas un moyen de contrôle mais une manière d'apprendre, d'évoluer et d'améliorer ensemble. Concrètement, cela signifie qu'il ne suffit pas d'élaborer une seule évaluation *in extenso* du Plan. La stratégie d'évaluation couvre également la stimulation et le soutien des auto-évaluations internes, ainsi que le développement d'un soutien et d'une confiance pour l'échange mutuel des résultats.

Un facteur essentiel de succès pour le suivi et l'évaluation du Plan Global de Sécurité et de Prévention est le développement d'une culture d'évaluation basée sur un échange systématique de données quantitatives et qualitatives dans le respect de la finalité de chacun. Cela implique des informations sur les besoins et les attentes, ainsi que sur les ambitions et les objectifs et, enfin, des données sur les efforts et les résultats. L'évaluation n'est pas la dernière phase du cycle de gestion, mais un point d'attention continu. La stratégie d'évaluation s'efforce d'obtenir une valeur ajoutée mutuelle pour les différents partenaires de la chaîne de sécurité et de prévention. Ceux-ci ne sont pas seulement des sources d'information. Ils sont mobilisés dans l'élaboration du Plan, participent activement à sa mise en œuvre et sont donc parties prenantes du résultat surtout lorsqu'ils sont identifiés comme pilotes de certaines mesures. Un tel contexte constructif est une condition préalable à l'obtention d'un impact commun sur la sécurité dans la Région de Bruxelles-Capitale.









THÉMATIQUES

Cette section du Plan représente la partie opérationnelle. Les **thématiques** sont entendues comme des pôles, ou regroupements, de phénomènes auxquels les différents acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité, et leurs partenaires, s'engagent à répondre. Globalement, les quatre premières thématiques du PGSP concernent des phénomènes liés aux personnes physiques, alors que les thématiques 5 à 7 touchent principalement aux phénomènes concernant les biens, infrastructures et personnes morales. Enfin, la dernière thématique est dédiée à la préparation et à la gestion des situations exceptionnelles de crise.

La réponse de BPS et de ses partenaires aux phénomènes poursuit des objectifs opérationnels : les **mesures**. Celles-ci ont été élaborées dans la continuité du PGSP 2017-2020. Les actions ou projets concrets qui y répondent seront définis plus précisément dans le plan de mise en œuvre annuel (cf. « cadre de mise en œuvre » ci-dessus).

Dans la section qui suit, chaque thématique fait l'objet d'un cadrage qui en clarifie la portée et énonce plus précisément les phénomènes qu'elle comporte, tout en introduisant déjà les pistes envisagées pour répondre à ceux-ci. Les mesures adoptées sous chaque thématique sont ensuite énumérées.

Quelques exemples de projets ou actions qui répondent concrètement à ces mesures sont proposés. Les encadrés de couleur ocre concernent des projets inscrits dans des missions transversales tandis que les bleus concernent des actions portées par des partenaires. Ces encadrés concernent des actions et projets dont le degré de maturité est variable. Ils ne couvrent pas l'ensemble des activités menées ou prévues. Ils ont pour but d'illustrer l'action et l'engagement de BPS et ses partenaires de manière plus concrète.

INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET
PSYCHIQUE DES
PERSONNES

1



POLARISATION ET
RADICALISATION

2



DROGUES ET
ASSUÉTUDES

3



TRAITE ET TRAFIC
DES ÊTRES HUMAINS

4



ATTEINTES AUX BIENS

5



MOBILITÉ ET
SÉCURITÉ ROUTIÈRE

6



ENVIRONNEMENT
ET INCIVILITÉS

7



TRAFIC ET FRAUDE

8



GESTION DE CRISE
ET RÉSILIANCE

9



1

INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET PSYCHIQUE DES PERSONNES



CADRAGE THÉMATIQUE

Les atteintes aux personnes peuvent prendre de multiples formes : violences physiques, sexuelles, verbales ou encore psychologiques. Ces faits peuvent se produire dans l'espace public, privé, et, de plus en plus, dans l'espace virtuel.

L'espace public est un lieu spécifique pour la manifestation de certains phénomènes : au niveau des statistiques policières de criminalité, les coups et blessures qui s'y produisent sont les atteintes aux personnes les plus répandues (7 558 faits enregistrés en 2019, +5 % par rapport à 2010), principalement localisées dans les quartiers centraux, au présentiel plus important. Au-delà de leur nombre, ►

les violences interpersonnelles dans l'espace public font d'autant plus l'objet d'une attention particulière qu'elles peuvent refléter une forme de polarisation entre des groupes sociaux différents, et notamment entre la population et les représentants de l'autorité publique (cf. «Polarisation et radicalisation»), ou être liées à des motifs de discrimination et de haine (racisme, LGBTQI+-phobie, etc.). Aussi, il est essentiel d'intégrer les aspects liés à la sécurité et au sentiment d'insécurité dans les réflexions concernant l'aménagement de l'espace public. Une attention particulière sera également accordée aux publics vulnérables qui peuvent être victimes de violence et qui ont un accès moins aisé aux services d'aide et de police : personnes sans-abris, migrant-e-s, travailleur-se-s du sexe, etc. De même, la question des violences, y compris discriminatoires, exercées par les représentants de l'autorité sera prise en compte sous cette thématique et ses mesures.

Les aspects du genre constituent un axe de travail essentiel dans le traitement des violences. Dans la lignée de la *Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 qui promeut une «approche transversale et ambitieuse pour garantir les droits des femmes»*, les violences faites aux femmes constituent ici un point d'attention essentiel. D'une part, d'après différentes enquêtes²³, 98 % des femmes ont été victimes de sexisme dans l'espace public en Belgique, mais ces faits demeurent peu signalés à la police. D'autre part, les violences intrafamiliales, particulièrement mises en évidence dans la situation de confinement vécue au printemps 2020 et également peu rapportées, constituent une autre problématique sociétale majeure affectant de manière disproportionnée les femmes. De manière générale, la question du genre se pose en permanence (et notamment en matière de sécurisation de l'espace public, de harcèlement [y compris virtuel], de prise en charge des victimes, etc.), et sera prise en compte dans le cadre de l'ensemble des thématiques.

Les discriminations, ainsi que les discours et délits de haine, représentent un autre point d'attention. D'après l'*Enquête Régionale de Sécurité* réalisée par BPS en 2018, la discrimination est le premier type de victimation autodéclarée en RBC : 14 % des résident-e-s ont déclaré en avoir été victime au cours des 12 mois précédant l'enquête. La discrimination est aussi le fait le moins souvent

signalé à la police (à peine dans 2 % des cas) selon la même enquête. Les discriminations fondées sur des critères raciaux (couleur de peau, ascendance, nationalité et origine nationale ou ethnique) — les plus nombreuses et en augmentation selon les chiffres d'Unia²⁴ (+42 % de nouveaux dossiers ouverts entre 2015 et 2019 pour critères dits «raciaux») — ressortent particulièrement dans une région multiculturelle comme la RBC. Les discriminations liées à l'orientation sexuelle (+45 % de nouveaux dossiers ouverts auprès d'UNIA entre 2015 et 2019) appellent également des réponses adaptées, de même que celles fondées sur le genre (5 fois plus de signalements enregistrés par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes [IEFH] en 2019 par rapport à 2015). De plus, les discriminations peuvent être liées — et éventuellement mener — à la polarisation (cf. «Polarisation et radicalisation»). Dans une perspective intersectionnelle, une attention particulière sera également portée aux discriminations reposant sur des motifs multiples.

Les mineur-e-s doivent également être pris-e-s en compte comme un public cible ayant des besoins spécifiques. Témoins de violences conjugales, ou victimes de maltraitance familiale, ou de harcèlement en milieu scolaire ou sur les réseaux sociaux, l'implication d'acteurs spécialisés et la concertation des partenaires de la chaîne de prévention et de sécurité est un élément essentiel pour assurer leur prise en charge de manière optimale.

Enfin, si l'espace public constitue un lieu spécifique pour l'apparition de certains phénomènes, l'espace virtuel doit également faire l'objet d'une attention accrue. Les faits de cyberharcèlement enregistrés par la police ont connu une importante augmentation ces dernières années (1 079 faits en 2019, +104 % par rapport à 2010). L'espace virtuel est également vecteur de plus en plus de discours et délits de haine mais aussi de pédopornographie, prostitution ou de sextorsion (voir aussi «Traite et trafic des êtres humains»).

L'intégrité physique et psychique des personnes est une thématique vaste et complexe, qui peut faire l'objet d'approches multiples, et pour laquelle la coordination entre les acteurs est essentielle, depuis la prévention et la détection des phénomènes jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des victimes et auteurs.

23 JUMP EU 2016; Vie féminine 2017.

24 UNIA, *Rapport annuel Chiffres* 2019, 2020.

MESURES

Les acteurs de la prévention et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et leurs partenaires développent leurs actions et projets pour répondre aux mesures suivantes :

1.1

Assurer la sensibilisation et la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité sur les phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, depuis la prévention et la détection des victimes jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des victimes et auteurs, en privilégiant une approche multidisciplinaire.

MISSION TRANSVERSALE

« Renforcer l'accompagnement des victimes et des auteurs »

Projet-pilote « approche intersectorielle des violences intrafamiliales en Région de Bruxelles-Capitale » :

Ce projet, repris comme l'action 46 du Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes, entend améliorer la collaboration entre le Parquet, la police, les maisons de justice, les services d'aide et les acteurs de proximité dans les situations complexes de violences intrafamiliales. Il participera ainsi à la mise en œuvre de la mesure **1.4** du PGSP. Les modalités de pilotage et de mise en œuvre de ce projet seront définies et intégrées dans le plan de mise en œuvre du PGSP, dans le cadre de la Mission transversale de renforcement de l'accompagnement des victimes et des auteurs.

1.2

Organiser et favoriser la diffusion de campagnes et actions ciblées de communication, de sensibilisation et de prévention concernant la thématique et, avec une attention particulière, à destination des jeunes, sur les phénomènes de (cyber)haine, -harcèlement et -discriminations; sur la législation et les possibilités existantes en matière de signalement, plainte et poursuite de faits de discrimination; sur l'importance du dépôt de plainte et les droits de la victime.

1.3

En vue de lutter contre les contrôles non motivés, un monitoring des contrôles d'identité effectués et de leur motif est organisé, ainsi que le rassemblement des bonnes pratiques en la matière.

1.4

En matière de violences intrafamiliales et de violences sexuelles, assurer la continuité et la coordination dans la détection et la prise en charge des victimes en offrant des modalités d'accueil et de soutien à bas seuil d'accès, en favorisant leur mise en sécurité, et en garantissant le suivi interdisciplinaire des différents aspects de la situation.

1.5

Améliorer la détection et intensifier la politique de recherche et de poursuite des faits de harcèlement, discours de haine et de discriminations en ligne et hors ligne (notamment en matière d'embauche et de logement), et favoriser la prise en charge des victimes.

ACTION PARTENAIRE

Complémentarité et concordance des plans régionaux :

equal.brussels, dans son rôle de service public mettant en œuvre la politique du ou de la Secrétaire d'État chargé-e de l'Égalité des Chances pour la Région de Bruxelles-Capitale, coordonne et supervise l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs plans d'action portant sur des problématiques prises en compte sous la thématique « Intégrité physique et psychique des personnes ». Dans une optique de complémentarité des plans régionaux, les actions planifiées dans ces outils programmatiques seront prises en compte et, selon la pertinence, intégrées au plan de mise en œuvre thématique annuel du PGSP. De cette manière, la

contribution des acteurs de la prévention et de la sécurité aux actions adoptées sous ces instruments régionaux sera garantie, tout en assurant la mise en œuvre des mesures définies dans le PGSP. La concordance et la complémentarité de ces actions avec d'autres initiatives prévues par les plans d'action sous la coordination d'equal.brussels sera également garantie par l'organisation d'une concertation étroite et la réalisation d'ajustements si nécessaire, afin de permettre une interaction croisée entre les différents organes et Plans d'action bruxellois, dont les thèmes s'influencent mutuellement, et ainsi favoriser une approche intersectionnelle :

- Le Plan OSIG (orientation sexuelle et identité de genre)
- Le Plan bruxellois contre le racisme
- Le Plan de soutien aux familles monoparentales
- Le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Le Conseil bruxellois de la personne handicapée
- Le Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes

Favoriser l'accompagnement et la prise en charge (y compris de manière préventive) des auteurs de violences sur les plans psychologique, administratif et judiciaire le cas échéant, en prêtant une attention particulière à la période de transition que constituent la sortie de prison et la réinsertion.

MISSION TRANSVERSALE

« Assurer une analyse transversale et systématique pour améliorer l'image de la sécurité et l'évaluation des politiques publiques en la matière »

Projet Collecte de donnée OSIG

En étroite collaboration avec equal.brussels, BPS mobilise un acteur alternatif à la police (Rainbow House asbl) pour recueillir des données sur les actes LGBTQI+-phobes commis en RBC et ainsi diminuer le chiffre noir. Ces actes étant peu rapportés à la police, passer par une association qui jouit d'une proximité et d'une relation de confiance avec le public-cible permet à la fois d'offrir aux victimes un lieu d'écoute et d'accueil empathique (tout en les sensibilisant à l'importance du dépôt de plainte), et de récolter des données qui ne sont à ce jour pas enregistrées par ailleurs.

Lancé en 2019, ce projet est également intégré au Plan SOGI dont la mise en œuvre est pilotée par equal.brussels et se poursuivra courant de ce nouveau cycle. L'Observatoire au sein de BPS continuera à traiter et à analyser les données anonymes récoltées par les partenaires dans le cadre de ce projet.

Il répond concrètement à la mesure 17.

1.7

Affiner l'image (quantitative et qualitative) des phénomènes par la récolte de données — permettant de réduire le sous-rapportage des violences (notamment eu égard au genre) — le développement et le suivi d'indicateurs, ainsi que l'élaboration d'analyses afin d'identifier les réponses les plus adaptées.

1.8

Mener une recherche-action sur le trajet d'une plainte et/ou d'un signalement jusqu'à sa judiciarisation afin d'identifier les améliorations possibles (du « front office » au moment du dépôt de la plainte/du signalement, en passant par la nomenclature jusqu'à la sanction des auteurs et l'accompagnement des victimes).

1.9

Promouvoir une conceptualisation et une occupation responsable, partagée et inclusive de l'espace public, visant à lutter contre les phénomènes de violences physiques, de harcèlement et de discriminations.

2

POLARISATION ET RADICALISATION



CADRAGE
THÉMATIQUE

Après les attentats de Bruxelles, les phénomènes de polarisation²⁵, de radicalisation²⁶ et d'extrémisme²⁷ au sein de la société demeurent d'actualité et soulèvent de nouveaux enjeux. Les crises que nous connaissons (socio-économique, sanitaire, migration, etc.) et les mouvements contestataires qui en découlent, alimentent un terrain fertile à la polarisation présentant de nombreux risques d'instrumentalisation par les groupes extrémistes violents toutes mouvances confondues.

L'extrémisme de droite en est un bon exemple au vu de sa recrudescence en Belgique, et en Europe, depuis la crise de l'asile de 2015 et les attaques terroristes de 2016. De la même manière, la mouvance djihadiste reste active, et à la problématique des *returnees s'ajoutent* désormais celles de la prise en charge, du suivi et de la réintégration au sein de la société des personnes condamnées pour des actes terroristes. Les groupes d'extrême gauche, anarchistes ou encore écoterroristes ne sont également pas à sous-estimer.

En amont de l'extrémisme violent, l'image des phénomènes de polarisation au sein de notre société doit être améliorée afin de mieux appréhender les dynamiques et facteurs de radicalisation violente ainsi que les risques en matière de sécurité intérieure liés aux idées véhiculées par des groupes revendicatifs prônant ou recourant à la violence. Bien que n'étant pas nécessairement listés comme entités extrémistes, ces mouvements peuvent directement ou indirectement (instrumentalisation de leurs idées) induire des troubles à l'ordre public. De plus, la polarisation entre certaines strates de la population et les personnes exerçant un métier d'intérêt général (forces de l'ordre, pompiers, contrôleur-se-s, etc.) est en un point d'attention pour la Région.

La prévalence des discours de haine dans l'espace public et tout particulièrement sur Internet est à prendre en considération, tant au niveau de son impact sur le phénomène de radicalisation violente, que sur les dynamiques sociales (genre, publics cibles, etc.) sur lesquelles les extrémistes s'appuient dans leurs discours et modes de recrutement.

25 La polarisation est définie comme «le renforcement des **oppositions** entre [ndlr: des personnes ou] des groupes dans la société qui résulte ou peut résulter en (une augmentation) des **tensions** entre ces [ndlr: personnes ou] groupes et engendrer des risques pour la sécurité sociale» in COT, 2008. Enquête à la demande de la DGSP, SPF Intérieur : «Polarisation et radicalisation : une approche préventive intégrale», UGent - Promoteurs : PONSAERS P.- DERUYVER B.- EASTON M.- VERHAGE A., janvier 2011, p.12 https://besafe.ibz.be/FR/Academici/onderzoek_recherche/Documents/Forms/AllItems.aspx.

26 La **radicalisation** est un « processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel » in Khosrokhavar, F., Radicalisation, Ed. de la maison des sciences de l'homme, novembre 2014, pp. 7-8.

27 La Loi organique des services de renseignement et de sécurité du 30 novembre 1998 définit les notions de terrorisme, d'extrémisme, et de processus de radicalisation comme suit : **processus de radicalisation** : un processus influençant un individu ou un groupe d'individus de telle sorte que cet individu ou ce groupe d'individus soit mentalement préparé ou disposé à commettre des actes terroristes ; **extrémisme** : les conceptions ou les visées racistes, anarchistes, nationalistes, autoritaires ou totalitaires, qu'elles soient à caractère politique, idéologique, confessionnel ou philosophique, contraires, en théorie ou en pratique, aux principes de la démocratie ou des droits de l'homme, au bon fonctionnement des institutions démocratiques ou aux autres fondements de l'État de droit ; et **terrorisme** : le recours à la violence à l'encontre des personnes ou d'intérêts matériels, pour des motifs idéologiques ou politiques, dans le but d'atteindre ses objectifs par la terreur, l'intimidation ou les menaces.

MESURES

Les acteurs de la prévention et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et leurs partenaires développent leurs actions et projets pour répondre aux mesures suivantes :

2.1

Renforcer la formation multidisciplinaire de l'ensemble des acteurs concernés afin de valoriser l'expertise du terrain, de perpétuer la mise en réseau, de stimuler des échanges de bonnes pratiques.

MISSION TRANSVERSALE

« Assurer la coordination des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours (prévention, gestion de crise et maintien de l'ordre public) et développer l'approche administrative de la criminalité organisée »

La plateforme régionale radicalisation – polarisation

Organisée six fois par an, la plateforme régionale radicalisation-polarisation réunit les représentant-e-s et référents thématiques des zones et communes bruxelloises (ou autres représentant-e-s désigné-e-s par les communes) ainsi que les services du Directeur Coordinateur de Bruxelles.

L'organisation de cette plateforme vise essentiellement la mesure **2.1** en ce sens qu'elle offre un espace de formation multidisciplinaire, d'échange de bonnes pratiques et de discussions entre les praticiens locaux (commune/police) et des expert-e-s ainsi qu'un lieu de d'information et de relais des besoins concernant les outils existants ou à développer;

Plusieurs spécialistes fédéraux et communautaires mais aussi des expert-e-s, chercheur-se-s et acteurs de terrain y sont conviés pour enrichir les échanges au gré de présentations thématiques (polarisation, extrême droite, extrême gauche, emprise sectaire...) ou fonctionnelles (le cadre légal des CSIL, l'accompagnement des justiciables, les outils développés par le secteur associatif...).

2.2

Soutenir l'élaboration des initiatives et des campagnes de sensibilisation afin de prévenir les dynamiques de polarisation individuelle et groupale, de renforcer la résilience aux idéologies radicales et l'esprit critique.

2.4

Le développement d'initiatives et de campagnes visant à promouvoir la confiance et le respect réciproque entre la police et les citoyen-ne-s, comme le monitoring systématique des processus sociaux et des méthodes de police influant sur la relation entre la police et les citoyen-ne-s, ainsi que les rencontres systématiques entre services de sécurité et (organisations de) citoyen-ne-s.

2.5

Assurer une prise en charge et un relai adaptés des individus ou groupes d'individus concernés par le phénomène de la radicalisation, auteurs et victimes potentiels, avec une attention particulière aux groupes cibles vulnérables.

2.6

Optimiser les actions locales par un système de coordination de projets. Une attention spécifique sera portée dans ce cadre aux violences à l'encontre des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours.

2.7

Travailler au développement de procédures d'évaluation et de plainte accessibles afin que les citoyen-ne-s puissent facilement évaluer le travail des services de police (notamment en ligne) et déposer plainte pour des interventions de police qu'ils jugent non justifiées ou disproportionnées.

2.8

Produire une image affinée des phénomènes dans leur résonance bruxelloise et mettre des analyses

thématiques à disposition des autorités locales afin de permettre des mesures adaptées et équilibrées.

ACTION PARTENAIRE

Le Plan d'Action Radicalisme (Plan R)

Piloté par l'OCAM, le Plan R a pour objectif de réduire la radicalisation, l'extrémisme et le terrorisme au sein de la société. Il exige une approche multidisciplinaire couvrant les dimensions préventive, curative et répressive et une approche multi-institutionnelle dans laquelle les interventions de tous les acteurs locaux, régionaux, communautaires et fédéraux doivent être harmonisées. Les différents niveaux de pouvoir sont représentés dans les structures de travail du plan R, au sein desquelles la concertation, la coopération, la coordination et la confiance entre tous les partenaires sont essentielles.

Le Plan R est coordonné par la Taskforce nationale (TFN) qui définit les orientations stratégiques et réunit les services fédéraux, communautaires et régionaux en charge de la sécurité et de la prévention. Au niveau national, des groupes de travail thématiques sont mis en place.

Au niveau local, les Taskforces locales appréhendent le volet sécuritaire de la radicalisation, de l'extrémisme et du terrorisme tandis que les CSIL-R se consacrent aux volets préventif et curatif des phénomènes.

Les actions développées dans le cadre du Plan R répondent également à plusieurs des mesures développées dans le PGSP. Elles se traduisent aussi par une collaboration régulière entre l'OCAM et BPS.

① Le Plan R contribue ainsi au développement et à l'organisation de formations visant à soutenir les acteurs clés des Taskforce locales et des CSIL-R.

② et ④ Au sein du Plan R, le Groupe de travail Communication apporte un soutien à la coordination et à la promotion des campagnes et actions de sensibilisation visant à prévenir la radicalisation, l'extrémisme et le terrorisme.

⑤ Au sein du Plan R, les CSIL-R sont les structures du niveau local chargées de prévenir la radicalisation problématique. Elles visent à assurer le suivi individualisé des personnes concernées et de leur offrir, le cas échéant, un accompagnement.

⑧ Les analyses stratégiques sur les phénomènes de radicalisation, d'extrémisme et de terrorisme sont transmises, dans le respect de leur degré de classification et du principe du besoin d'en connaître, directement mais aussi par le biais de la Plateforme régionale aux partenaires de prévention et de sécurité bruxellois. Elles contribuent à affiner l'image des phénomènes et à informer les partenaires du Plan R.

3

DROGUES ET ASSUÉTUDES



CADRAGE
THÉMATIQUE

L'usage des drogues et, de manière générale, le développement d'assuétudes entraînant des problèmes de sécurité constituent des enjeux importants pour la Région de Bruxelles-Capitale. Son caractère urbain, dynamique, dense, festif, et jeune en font un environnement où la consommation de drogues ou d'alcool et les impacts sécuritaires y afférents ne sont pas à négliger.

Selon l'*Enquête Régionale de Sécurité* 2018, 26 % des résident-e-s bruxellois-e-s se disent souvent ou tout le temps gêné-e-s par l'alcoolisme en rue et 23 % par la consommation et le trafic de stupéfiants. Ces situations problématiques tangibles au quotidien peuvent avoir un impact sur la perception du cadre de vie et le sentiment de sécurité des citoyen-ne-s. Ces dernières années, les statistiques policières montrent une augmentation du nombre de faits enregistrés en termes de commerce (1541 faits en 2019, +28 % par rapport à 2015) mais aussi de détention (6479 faits en 2019, +18 % par rapport à 2015) de stupéfiants. Si ces chiffres dépendent fortement de la proactivité policière, des politiques de contrôle en la matière et doivent donc être interprétés avec précaution, ils sont néanmoins révélateurs de l'existence d'un marché de la drogue bien présent sur le territoire bruxellois. La production de stupéfiants comme le cannabis et les drogues synthétiques mais aussi les activités d'import-export (notamment de cocaïne et de cannabis en grandes quantités) démontrent quant à eux l'existence de réalités locales qui contribuent à renforcer l'offre.

Le lien entre ces phénomènes et d'autres problématiques de sécurité sont bien sûr à considérer comme des points d'attention. C'est notamment le cas de la conduite sous influence, dont les chiffres, entre 2015 et 2019, présentent une hausse considérable (3905 infractions routières liées à l'alcool en 2019, +184 % par rapport à 2015 et 424 liées à la drogue, +57 % par rapport à 2015). De plus, la question des stupéfiants peut présenter des connexions avec différentes formes de violence et de trafic (cf. thématique « Trafic et fraude »).

Les problématiques liées à l'usage de drogues et aux assuétudes sont susceptibles de toucher tout type d'individu. Toutefois, les personnes en situation de précarité (sans-abris, sans papiers, sortants de prison) sont considérées comme un public particulièrement vulnérable, nécessitant des mesures adaptées comme l'amélioration de leur prise en charge (via par ex. la mise en place d'un centre intégré à bas seuil d'accès²⁸) ainsi que les mesures permettant leur (ré)insertion sociale (dont l'accès au logement) ou socio-professionnelle. Et si l'espace public en général doit être pris en compte, certains milieux comme les prisons, les écoles, mais aussi l'espace virtuel, constituent des lieux au sein desquels une approche adaptée et spécifique doit être développée.

Ces problématiques fragilisent la jeunesse de certains quartiers, qui subit directement et indirectement les effets collatéraux des trafics de drogues. Une attention particulière doit donc être apportée, en matière de sécurité et de prévention, aux mineur-e-s victimes de trafic de drogues. Les effets collatéraux du trafic contribuent également à la perception d'un sentiment d'insécurité diffus dans les quartiers où il s'opère, en produisant des nuisances sonores, des confrontations et en impactant la convivialité des espaces publics. Face à l'hétérogénéité que peuvent revêtir les assuétudes et, plus spécifiquement, la consommation de²⁸ stupéfiants (prévalence, type, mode) et le commerce de ceux-ci, la prise en charge de ces problématiques doit inclure des mesures relevant tant de la prévention, de l'assistance, de la réduction des risques (amélioration de l'accessibilité aux centres d'accueil, formation adaptée aux équipes de terrain, diversification de l'offre), que de la (ré)insertion sociale et la répression. Des piliers identifiés comme essentiels à une politique cohérente en matière de drogues et d'assuétudes.

²⁸ Déclaration de politique générale du gouvernement bruxellois
— Législature 2019-2024.

MESURES

Les acteurs de la prévention et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et leurs partenaires développent leurs actions et projets pour répondre aux mesures suivantes :

3.1 Renforcer des dispositifs d'accompagnateurs sociaux mobiles à destination des usager·ère·s de drogues souffrant d'exclusion sociale.

3.2 Constituer un répertoire actualisé des structures spécialisées en promotion de la santé et en prévention des assuétudes à destination des services non spécialisés.

3.3 Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain.

3.4 Organiser des campagnes de communication et de prévention liées à la thématique, ainsi que développer et renforcer la sensibilisation des consommateur·rice·s.

3.5 Améliorer la détection rapide et l'identification des producteurs (par exemple de cannabis) sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

3.6 Diagnostiquer les besoins relatifs à une approche des marchés locaux de la drogue via Internet.

MISSION TRANSVERSALE

« Renforcer l'accompagnement des victimes et des auteurs »

Projet de centre intégré pour usager·ère·s de drogues en grande précarité

L'ASBL Transit depuis sa création en 1995 des missions de prévention de la criminalité et d'accueil et de resocialisation des toxicomanes. Depuis 2016, BPS s'assure de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de cette politique à travers un soutien des missions clés de prise

en charge, de coordination, de formation et sensibilisation par l'intermédiaire de l'asbl. Un projet central que l'opérateur développe avec les partenaires régionaux concerne la mise en place d'un centre intégré pour usager·ère·s de drogues en grande précarité. La mise en place d'un tel centre, dont l'opérationnalisation est prévue pour la fin du cycle du présent plan, répond principalement à la mesure **3.8**.

Dans le cadre de cette thématique, BPS soutient également d'autres acteurs associatifs pour une meilleure prise en charge des usager·ère·s.

3.7 Poursuivre la mise en réseau des équipes de recherche bruxelloises dans le domaine de drogues afin de développer l'expertise pour orienter la politique et améliorer la connaissance des produits en circulation.

3.8 Mettre en place et diversifier l'offre de prise en charge à destination des personnes souffrant d'assuétudes et renforcer l'accompagnement des usager·ère·s.

3.9 Affiner la connaissance et l'image des assuétudes en lien avec la sécurité et le sentiment de sécurité par la récolte de données, le développement et le suivi d'indicateurs et l'élaboration d'analyses permettant d'identifier des réponses adaptées.



4

TRAITE ET TRAFIC DES ÊTRES HUMAINS

CADRAGE THÉMATIQUE

La traite des êtres humains recouvre l'exploitation criminelle de personnes vulnérables, dont les droits fondamentaux et la dignité sont violés, à des fins économiques. Elle peut revêtir différentes formes, comme l'exploitation sexuelle, économique ou encore la mendicité ou criminalité forcée (vol à la tire, vol à l'étalage et trafic de drogue, par exemple). Le **processus criminel** de la traite des êtres humains inclut le recrutement, le transport, l'hébergement et l'exploitation des victimes, auxquels plusieurs organisations criminelles peuvent participer, avec une **importance croissante d'Internet** (recrutement via les réseaux sociaux, les annonces à caractère sexuel, le dark net, etc.). Il s'agit dès lors d'un **marché criminel** sur lequel opèrent de vastes réseaux qui gèrent leurs activités illégales selon des méthodes professionnelles et exercent d'autres activités délictueuses (trafic de drogue, d'armes, escroquerie, etc.). ▶

La traite des êtres humains étant souvent **déguisée**, l'ampleur exacte du phénomène et le nombre de victimes ne sont pas connus. En 2019, la police a enregistré 86 faits d'exploitation sexuelle et 20 faits d'exploitation économique (respectivement -14 % et +18 % par rapport à 2015), représentant ensemble près d'un cinquième du nombre total de faits en Belgique. Il faut, en outre, y ajouter les PV et rapports pénaux des équipes ECOSOC de l'Inspection de l'ONSS (dont un quart se situe en RBC) et les guidances des centres d'accueil spécialisés (cf. rapport annuel Myria). Il s'agit d'un **phénomène lucratif peu détecté** qui s'accompagne d'un grand nombre d'autres délits commis soit pour le faciliter (documents faux ou falsifiés, marchands de sommeil, extorsion, comme la sextorsion, etc.), soit de façon secondaire comme résultat des activités de traite des êtres humains (blanchiment, fraude, etc.). Par exemple, le nombre de faits enregistrés en RBC concernant les **marchands de sommeil** a plus que doublé au cours des cinq dernières années (+111 %) pour atteindre 38 en 2019. Les organisations criminelles peuvent également se servir d'entreprises illégales pour dissimuler l'exploitation et faire appel à des systèmes de paiement alternatifs, parallèles. Par conséquent, il est important de cartographier ces flux de capitaux et réseaux au cours d'enquêtes financières, de les désorganiser et de les démanteler.

L'**exploitation sexuelle constitue** un enjeu spécifique qui peut prendre différentes formes : prostitution et/ou industrie du sexe visibles, services sexuels non affichés publiquement (salons de massage, saunas, etc.), et prostitution déguisée (Airbnb, logements de location, hôtels, etc.). Les méthodes des auteurs dépendent en partie du type d'exploitation et d'exploiteurs. Il convient d'accorder une attention particulière aux proxénètes d'adolescent-e-s et leurs victimes mineures. Il s'agit d'un phénomène caché, social complexe et difficile à quantifier. Pour Bruxelles, Child Focus a identifié différents profils de victimes (avec un trajet dans l'aide spécialisée à la jeunesse, les victimes de la traite internationale des êtres humains), d'auteurs (proxénètes d'adolescent-e-s individuels, liés à des bandes urbaines, réseaux bien organisés) ainsi que des méthodes de travail spécifiques²⁹.

L'**exploitation économique** est étroitement liée à la fraude/au dumping social(e) et aux infractions à la législation du travail (emploi illégal de travailleur-se-s étranger-ère-s, travailleur-se-s ou heures non enregistrés, etc.).

Cela concerne généralement des travailleur-se-s étranger-ère-s employé-e-s dans des secteurs moins régulés et des secteurs caractérisés par une demande saisonnière de main-d'œuvre (horeca, construction, nettoyage, transport, car wash manuels, magasins de nuit, stations-service, etc.). Les victimes potentielles ne sont identifiées que rarement ou tardivement.

En 2019, 27 affaires entrantes au Parquet de Bruxelles concernaient le **trafic d'êtres humains**, soit 5 % du nombre total d'affaires en Belgique, une augmentation de 17 % par rapport à 2015. Bien que le trafic d'êtres humains soit un phénomène différent de la traite, les deux sont fortement liés. Les victimes de traite peuvent être également des victimes de trafic qui doivent rembourser le coût du voyage. De plus, les criminels impliqués dans la traite des êtres humains s'adressent beaucoup plus souvent aux immigrant-e-s illégaux-les et aux demandeur-se-s d'asile en vue de les exploiter. À cet égard, la situation vulnérable des **mineur-e-s étranger-ère-s non accompagné-e-s** doit faire l'objet d'une attention spécifique.

Dans sa Déclaration de politique générale commune 2019-2024, le Gouvernement de RBC souligne que la lutte contre la traite des êtres humains est une priorité, en accordant une attention particulière aux personnes migrantes, le renforcement des dispositifs d'aide aux victimes et à l'inclusion des nouveaux arrivants sur le marché du travail et à leur accès aux services publics, aux soins de santé et à l'éducation. En ce qui concerne la prostitution, le Gouvernement propose la mise en place d'une coordination intercommunale et l'harmonisation des différentes approches, tout en respectant les spécificités locales et en collaboration avec les acteurs de terrain et les résidents locaux, avec un accent sur la prévention et la réduction des risques. La traite et le trafic d'êtres humains est une thématique complexe, peu visible dans les chiffres et peu perçue par le-la citoyen-ne, mais qui est une priorité pour RBC, qui en tant que capitale (inter)nationale est fortement confrontée à des formes diversifiées d'exploitation, dans lesquelles les abus se multiplient. Cela nécessite des mesures préventives, une détection rapide, une approche en chaîne et un flux d'informations coordonnés, un accueil et un accompagnement des victimes adaptés, etc.

²⁹ Voir rapport Child Focus (2020), Les victimes de proxénètes d'adolescents à Bruxelles, disponible à : https://childfocus.be/sites/default/files/child_focus-tienerpooiers-fr.pdf.

MESURES

Les acteurs de la prévention et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et leurs partenaires développent leurs actions et projets pour répondre aux mesures suivantes :

- 4.1** Renforcer la lutte contre la mendicité organisée.
- 4.2** Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain.
- 4.3** Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation ainsi que des campagnes de prévention.
- 4.4** Développer une collaboration autour de la problématique des marchands de sommeil entre les différents services compétents afin de fluidifier l'échange d'information.
- 4.5** Renforcer la lutte contre les infractions de droit pénal social.
- 4.6** Affiner l'image, de la traite et du trafic des êtres humains au niveau régional, en développant les synergies entre BPS et les acteurs concernés.

MISSION TRANSVERSALE

« Assurer la coordination des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours (prévention, gestion de crise et maintien de l'ordre public) et développer l'approche administrative de la criminalité organisée »

Plan d'action régional prostitution :

Ce plan d'action, dont l'élaboration est prévue pendant la période d'application du PGSP 2021-2024, est destiné à mettre en œuvre un mécanisme de coordination intercommunal et contribuer à harmoniser les approches en matière de prostitution en RBC. Il doit avoir pour objectifs spécifiques d'améliorer la

détection des victimes d'exploitation sexuelle mais également de renforcer l'accompagnement de celles-ci ou des personnes qui souhaiteraient quitter le système prostitutionnel.

Ce plan d'action nécessitera une collaboration étroite avec les communes et les zones de police bruxelloises ainsi que le Parquet mais également du secteur associatif spécialisé.

Il vise à titre principal les mesures **4.2** **4.3** **4.6** **4.7** **4.8** et **4.9**.

- 4.7** Harmoniser et développer les approches en matière de prostitution et sur l'espace public et sur Internet.
- 4.8** Développer une approche coordonnée en matière de lutte contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle.
- 4.9** Améliorer la prise en charge des victimes de traite et de trafic des êtres humains.
- 4.10** Faciliter l'enregistrement des données et les opérations de contrôle utiles à la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.



5

ATTEINTES AUX BIENS



CADRAGE
THÉMATIQUE

Les atteintes aux biens sont des délits très visibles qui ont un impact important sur le sentiment de sécurité des personnes. En font partie les différentes formes de vol, d'extorsion, de fraude et de dégradation des biens mobiliers et immobiliers. Avec 87 349 faits enregistrés par la police en 2019, la catégorie des atteintes aux biens représente plus de la moitié (56 %) du nombre total de faits enregistrés en RBC. Et avec 24 757 affaires, plus d'un tiers (36,5 %) d'affaires entrant au Parquet de Bruxelles. Dans la catégorie des vols, différentes classifications se distinguent par leur mode opératoire. Il y a ainsi les **vols simples**, comme le vol à la tire, le vol à l'étalage, le vol simple de vélo ou de moto, le vol domestique, etc. Une attention spécifique est accordée aux vols à la tire qui se produisent en Belgique dans plus d'un cas sur deux dans la RBC. Le phénomène a augmenté de 61 % au cours des cinq dernières années pour atteindre 16 855 faits et continue à s'amplifier. 28 % des vols à la tire surviennent dans les transports en commun ou leurs infrastructures (cf. « Mobilité et Transports en commun »). En 2019, 4 595 vols de vélo/cyclomoteur ont été signalés à la police. Ceci représente une hausse de 53 % entre 2015 et 2019. Les victimes de ces vols sont en réalité plus nombreuses, mais celles-ci ne portent pas souvent plainte.

Bien que les **vols avec violence** aient diminué au cours des cinq dernières années (-8 % pour les vols avec violence sans arme et -25 % pour les vols à main armée), ces faits sont surreprésentés dans la RBC (respectivement 38 % et 27 % du nombre total en Belgique). Ces phénomènes (qui comprennent le carjacking et le homejacking) marquent fortement les victimes, confrontées à la violence, aux menaces et dans certains cas à l'utilisation d'armes. Enfin, cette classification comprend aussi les extorsions, pour lesquelles les auteurs forcent les victimes à leur céder des informations ou des biens, souvent par ruse, faisant usage de menaces ou de chantage.

Dans le cas du **vol aggravé**, l'auteur pénètre par effraction, escalade ou fait usage de fausses clés dans des bâtiments ou véhicules. Quantitativement, les vols dans/sur véhicules et les cambriolages sont un des phénomènes les plus enregistrés. En 2019, 11 831 vols dans/sur véhicules et 7 096 cambriolages dans les habitations ont été commis en RBC, des phénomènes qui, toutefois, sont en diminution ces dernières années (-16 % et -17 %

par rapport à 2015). Les cambriolages sont les délits pour lesquels les résident-e-s bruxellois-e-s déclarent avoir le plus porté plainte auprès des services de police, avec un taux de plainte de 80 % d'après l'*Enquête Régionale de Sécurité* 2018. Cela peut être dû à la nécessité d'un PV pour l'assurance. Mais outre le préjudice matériel et financier, les cambriolages d'habitations peuvent aussi causer des dommages psychiques ou traumatismes aux victimes.

À noter que l'**escroquerie sans et avec Internet** est intégrée dans la thématique « Trafic et fraude », l'obtention des biens n'étant pas due à la contrainte, mais à l'usage de manœuvres ou moyens frauduleux (faux nom, fausse qualité).

Une dernière catégorie concerne les **destructions et dégradations de biens mobiliers et immobiliers**, qui incluent les vandalismes (91 %), incendies et graffitis. Le nombre d'actes de vandalisme est, néanmoins, en baisse (-16 % entre 2015 et 2019).

La grande diversité de modes opératoires, l'impact sur les victimes, les moments et les lieux où ces faits sont commis imposent une approche proactive, préventive et répressive des atteintes aux biens. Les citoyen-ne-s peuvent être sensibilisé-e-s afin d'accroître leur vigilance et de limiter le risque. Dans certains lieux à risque (comme les espaces publics, les commerces, les transports publics, les événements, les parkings à vélos, les habitations, etc.), il est possible de réduire le nombre de vols à l'aide de mesures technopréventives. L'évolution technologique, la connaissance de l'ampleur et du mode opératoire, les partenariats (entre le secteur public, les associations, les particuliers, le secteur privé, etc.) et l'échange de connaissances et d'expertise forment la base d'une approche globale de ce phénomène. L'approche intégrale de ce phénomène ne concerne donc pas seulement la lutte contre les atteintes aux biens, mais aussi l'intégration des mesures de sécurité dans la planification de l'espace public (Security by design et Crime Prevention Through Environmental Design³⁰) et la stratégie concernant d'autres phénomènes tels que la lutte contre les organisations criminelles ou groupes criminels mobiles (cf. thématique « Trafic et fraude »).

30 cf. Guide à l'intégration de dispositifs de sécurité dans l'espace public (Perspective Brussels).

MESURES

Les acteurs de la prévention et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et leurs partenaires développent leurs actions et projets pour répondre aux mesures suivantes :

5.1 Poursuivre l'optimalisation de la présence visible et dissuasive du personnel de sécurité dans l'espace public et sur le réseau de transport en commun afin de prévenir les phénomènes tels que le vol, l'extorsion, les dommages aux biens mobiliers et immobiliers.

5.2 Améliorer l'organisation de l'espace public dans le but de décourager les auteurs d'atteintes aux biens et d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyen-ne-s.

5.3 Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire portant sur les différents phénomènes d'atteintes aux biens afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges de bonnes pratiques entre acteurs de terrain.

5.4 Développer des campagnes de sensibilisation et d'information visant à associer plus étroitement les citoyen-ne-s à la prévention de phénomènes spécifiques d'atteinte aux biens.

5.5 Renforcer une approche coordonnée pour lutter contre le vol de vélos.

MISSION TRANSVERSALE

« Assurer la coordination des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours (prévention, gestion de crise et maintien de l'ordre public) et développer l'approche administrative de la criminalité organisée »

Table ronde des conseillers en prévention pour la Région de Bruxelles-Capital

Organisée à tour de rôle par ses membres, la table ronde est un réseau d'échange et de partage d'information entre les CPV des dif-

férentes communes et zones de police de la RBC. Elle permet de travailler sur des projets ou outils (checklist, tablette) visant les phénomènes de cambriolage, vol par ruse, pick-pocket, vol dans voiture, vol de vélo.

Elle a également un rôle important dans la formation continue des CPV en organisant des visites d'entreprises, des journées de séance plénière et les recyclages afin de maintenir le brevet de CPV.

BPS, SLIV, ERIP, diverses sociétés commerciales viennent y présenter leurs nouveautés en termes de matériel et solution de sécurisation (serrurier, fabricant de volet, installateur d'alarme ou de matériel de sécurité, etc.).

Cette action répond notamment aux mesures

5.3 **5.4** et **5.5**.

5.6 Étendre la possibilité de signaler par voie numérique les atteintes aux biens afin d'abaisser le seuil d'accès au dépôt de plainte, de faciliter un suivi proactif des plaintes déposées et de permettre une professionnalisation accrue de l'aide aux victimes ainsi que d'améliorer la géolocalisation des phénomènes, des modes opératoires et des zones à risque.

5.7 Affiner l'image des tendances en matière d'atteintes aux biens et produire des analyses afin de pouvoir ajuster les politiques publiques de manière appropriée.



6

MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE



CADRAGE
THÉMATIQUE

Les pratiques de mobilité évoluant au sein de la Région, de nombreux·se·s usager·ère·s de mode de déplacement différents sont de plus en plus amené·e·s à coexister. Ceci soulève de nouveaux enjeux en matière de sécurité routière et de tranquillité publique. C'est notamment le cas de la vitesse excessive et de la circulation routière intense qui constitue un facteur dérangeant pour les citoyen·ne·s en Région de Bruxelles-Capitale (*Enquête Régionale de Sécurité* 2018) ou encore du manque d'infrastructures adaptées aux modes de déplacement actifs (marche à pied, vélos, nouveaux engins de déplacements, etc.). Cette section se situe donc dans la continuité du précédent PGSP et de l'évolution des pratiques de déplacement au sein de la RBC mais aussi du développement de la mobilité servicielle (transports en commun, opérateurs privés, etc.) au sein de la politique régionale.

En matière de sécurité routière, le comportement à risque le plus constaté demeure la vitesse excessive ou inadaptée qui représente 46 % des infractions routières en RBC (+186 % en 2019 par rapport à 2010) dont la tendance évolutive reflète aussi l'automatisation progressive des moyens de contrôle. La conduite sous influence d'alcool (+58 % en 2019 par rapport à 2010), de drogues/médicaments (x10 en 2019 par rapport à 2010) ainsi que les infractions en matière de port du casque et de vêtements de protection (x20 en 2019 par rapport à 2010) sont également des facteurs sur lesquels il importe d'agir. Ceci tant pour diminuer le nombre d'accidents et le nombre de victimes de la route (objectif de Vision Zéro victimes porté par le Gouvernement) que pour réduire le sentiment d'insécurité routière, dans un contexte de mobilité caractérisée à la fois par un trafic important, des problèmes de congestion et les nombreux travaux en cours impactant la fluidité du trafic et sa bonne lisibilité.

D'autre part, l'hétérogénéité des usager·ère·s de la route peut également être source de tensions, voire d'escalade, vers la violence (incivilités, coups et blessures, etc.). Face à ces évolutions récentes, les stratégies de lutte contre les problèmes liés à la mobilité doivent également s'adapter. Ceci tant au niveau de la prévention qu'en ajustant les mécanismes de contrôles/sanctions sur la réalité actuelle. Ainsi, une attention particulière sera portée sur les usager·ère·s vulnérables (piétons, cyclistes, micromo-

bilités, deux roues motorisés), aussi bien au niveau de leur mise en danger par les véhicules motorisés que de leurs propres comportements à risque. 44 % des victimes d'accidents de la route en RBC sont en effet piétons ou cyclistes en 2019 (32 % en 2010). Le développement d'un espace public intrinsèquement sûr pour assurer la sécurité des déplacements de tous les types d'usager·ère·s est un moyen complémentaire indispensable aux politiques de contrôle et sanction. Les approches et concepts tels que Design for all, Safe road by design, Forgiving road et Security by design prennent donc ici tout leur sens.

Les nuisances et la criminalité survenant dans les transports en commun et ses infrastructures sont également une problématique importante liée à la mobilité. L'insécurité ressentie — ainsi que les stratégies d'évitement qui en découlent (cf. *Enquête Régionale de Sécurité* 2018) — peut en effet affecter davantage certains types d'usager·ère·s (ex. les femmes victimes de harcèlement sexiste dans les transports publics) ou être causée par certains types de nuisances telles que les personnes sous influence de l'alcool ou encore la consommation ou le trafic de drogues aux abords des infrastructures de transports en commun. Celles-ci sont en effet des lieux spécifiques de l'espace public où se croisent plusieurs flux de voyageur·se·s de différents profils. Les facteurs environnementaux (caractéristiques et problématiques spécifiques des quartiers dans lesquels les infrastructures sont implantées) ont également un impact sur la sécurité et aux abords des transports publics (ex. prostitution, sans-abrisme, mendicité, (trans)migrants illégaux). Une approche transversale et pluridisciplinaire est dès lors nécessaire. Au niveau quantitatif, la criminalité enregistrée dans les transports en commun lors de ce dernier cycle de politique régionale concernait principalement les phénomènes suivants : vols à la tire en forte recrudescence (4766 faits enregistrés en 2019 dans les transports en commun, soit +53 % par rapport à 2015), incivilités, vols avec violence, agressions physiques et verbales. D'après les statistiques policières, en termes de localisation, les faits survenus dans les transports en commun sont principalement commis dans ou aux abords des infrastructures (stations, gares, arrêts de tram/bus), et les faits enregistrés se concentrent principalement dans les gares et les stations (pré)méto.

MESURES

Les acteurs de la prévention et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et les partenaires développent leurs actions et projets pour répondre aux mesures suivantes :

6.1 Prioriser une approche coordonnée autour des nuisances, la criminalité et d'autres problématiques de sûreté sur le réseau de transport public, en stations et dans les arrêts des transports en commun et ses infrastructures.

6.2 Promouvoir de bonnes pratiques en termes de rénovation et aménagement des infrastructures (voiries/espaces publics) afin de faciliter et sécuriser la coexistence d'une pluralité d'usager·ère·s de réseaux de transport et de partager l'espace public.

6.3 Assurer la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité en privilégiant une approche multidisciplinaire des phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, depuis la prévention et la détection des victimes jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des victimes et auteurs.

6.4 Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation ciblées (professionnels, jeunes, aîné·e·s, etc.) en matière de comportements à risque, mobilité et autres dangers sur la route.

6.5 Améliorer la chaîne contrôle-sanction des infractions au Code de la route afin de fluidifier le suivi par le Parquet et le Tribunal et développer des sanctions alternatives en cas d'infraction grave.

6.6 Affiner l'image des phénomènes en rapport avec la thématique par la mise en œuvre et le suivi d'indicateurs en développant les synergies entre BPS et les parties prenantes en matière de mobilité.



6.7

Développer une approche régionale en termes de problèmes de sécurité et de sentiment d'insécurité liés aux nouvelles formes de mobilité.

ACTION PARTENAIRE

Plan Régional Goodmove

États Généraux de la Sécurité routière

Bruxelles Mobilité, l'administration régionale chargée des travaux publics, de la mobilité, de la sécurité routière et des taxis, définit et met en œuvre les stratégies de mobilité, de sécurité routière ainsi que les projets d'aménagement, de renouvellement et d'entretien des espaces publics et des voiries régionales, ainsi que les infrastructures de transports en commun.

Dans une optique de complémentarité des plans régionaux, les actions planifiées dans ces outils programmatiques seront prises en compte et, selon la pertinence, intégrées au plan de mise en œuvre thématique annuel du PGSP. De cette manière, la contribution des acteurs de la prévention et de la sécurité aux actions adoptées sous ces instruments régionaux sera garantie, tout en assurant la mise en œuvre des mesures définies dans le PGSP.

Les campagnes de communication et de sensibilisation à la sécurité routière de Bruxelles Mobilité participent à la mesure 6.4 :

Exemples :

- Bruxelles a récemment ciblé deux des grands « Killers », la conduite sous influence et les vitesses excessives et inadaptées.
- Campagne Vitesse 2019, pour le respect des limitations (50-30)
Public cible : tous les conducteur·rice·s, toutes catégorie d'âge
- Campagne Barlos, 2020 sur les assuétudes (alcool, drogue et médicament)
Public cible : 18-25 ans

Le plan régional de mobilité, le plan d'action Sécurité Routière pilotés par Bruxelles mobilité contribuent un cet objectif de sécurisation des voiries et des espaces publics et s'inscrit donc dans la mesure 6.2.

6.8

Améliorer la prise en charge des personnes impliquées, directement ou indirectement, dans les accidents de la route et renforcer le suivi des auteurs d'infractions routières.

6.9

Renforcer et intégrer les différents dispositifs d'accompagnement, d'orientation et de prise en charge des personnes sans-abris et mendiante·s présentes sur les réseaux de transport en RBC.

7

ENVIRONNEMENT ET INCIVILITÉS



CADRAGE
THÉMATIQUE

La question de l'environnement, entendu au sens large comme «cadre de vie», touche d'une part aux caractéristiques naturelles de la Région (pollution, qualité de l'eau et de l'air, nuisances sonores, bien-être animal et biodiversité), et d'autre part à ses particularités urbaines. Les comportements inciviques en tout genre, qui ont un impact sur la qualité de vie dans l'espace public bruxellois, sont, à ce titre, inclus dans cette thématique — hormis les dégradations et le vandalisme qui, en tant qu'atteintes aux biens, sont traités dans la thématique du même nom. Si l'espace public est, de manière générale, ici concerné, certains lieux, comme les parcs et les espaces verts, ressortent comme des points d'attention spécifiques.

Selon l'*Enquête Régionale de Sécurité*, la pollution, la propreté et les comportements irrespectueux figurent parmi les situations les plus dérangeantes pour les résident·e·s bruxellois·e·s (ERS 2018). Ces faits ont un impact non négligeable sur le cadre de vie des citoyen·ne·s et, par là, sur leur sentiment de sécurité. Ils consistent ainsi en des enjeux essentiels pour la Région. C'est particulièrement le cas pour la propreté. 46 % des citoyen·ne·s se disent, en effet, souvent ou toujours gêné·e·s par le manque de propreté. Et ces chiffres sont similaires pour les professionnel·le·s exerçant sur le territoire : 45 % sont insatisfaits de la propreté dans le quartier de leur entreprise (ERS 2019). Cette problématique se reflète dans les milliers de PV/constats débouchant, chaque année, sur des sanctions administratives communales, auxquelles s'ajoutent les taxes communales en matière de propreté de l'espace public (12 166 taxes en 2019, +35 % par rapport à 2016) mais aussi les PV établis par Bruxelles-Propreté et pouvant donner lieu à des sanctions correctionnelles ou administratives.

Le partage de l'espace public se trouve au cœur de cette thématique : les comportements qui y nuisent à la convivialité et aux déplacements, comme l'occupation privative de l'espace public et les faits d'arrêt et stationnement non réglementaires, nécessitent une attention accrue. Ces derniers constituent d'ailleurs la catégorie d'infractions la plus représentée dans les dossiers SAC des communes (92 % des 197 221 PV/constats dressés en 2019 en RBC).

Une autre problématique à prendre en considération est celle du bruit auquel le·la citoyen·ne est exposé·e. Les affaires de tapage nocturne, aussi présentes dans les dossiers SAC des communes, sont, ces dernières années, en augmentation dans les statistiques policières (449 faits de tapage nocturne enregistrés en 2019, +130 % par rapport à 2010). Par ailleurs, différentes infractions en matière de bruit (trafic aérien, bruit de voisinage ou diffusion de son amplifié) font aussi l'objet de sanctions administratives infligées par Bruxelles Environnement. Il est à noter que les sirènes des forces de sécurité sont également une source importante de bruit : celles-ci ont été classées dans le trio de tête des nuisances sonores ressenties par la population bruxelloise, d'après l'enquête réalisée par Bruxelles Environnement en 2017.

Au vu de la multiplicité des intervenants et de la diversité des problématiques traitées, une coordination entre les différents acteurs locaux, régionaux ou judiciaires qui préviennent, constatent, gèrent et sanctionnent (par la voie administrative ou pénale) ce type d'infractions apparaît plus que jamais comme essentielle. La collaboration de tous ces acteurs constitue une condition nécessaire afin de mieux prévenir, mais aussi de lutter plus efficacement contre ces faits, et ainsi d'améliorer le cadre de vie que partagent les résident·e·s bruxellois·e·s, les navetteur·se·s et touristes, ainsi que les professionnel·le·s qui y exercent leur activité.

MESURES

Les acteurs de la prévention et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et les partenaires développent leurs actions et projets pour répondre aux mesures suivantes :

7.1 Optimiser la présence visible des différents acteurs de prévention et sécurité au niveau local sur base d'une analyse des besoins selon l'heure de la journée et de la nuit et d'une concertation entre ces services, afin de prévenir et diminuer les incivilités et de renforcer le sentiment de sécurité.

7.2 Promouvoir de bonnes pratiques en termes de rénovation et aménagement urbains afin de renforcer la convivialité et la sécurité pour tous dans les parcs et espaces verts bruxellois.

ACTION PARTENAIRE

Plan Quiet-Brussels

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté ce plan en février 2019. Ses objectifs : réduire les effets du bruit sur la santé, permettre à chacun-e d'avoir accès au calme et maintenir l'attractivité de la ville.

BPS participera de manière active à la mise en œuvre du plan Quiet-Brussels en collaboration avec Bruxelles Environnement d'une part sur les nuisances sonores générées par les citoyen-ne-s et d'autre part en ce qui concerne les nuisances sonores générées par les sirènes et en particulier sur l'usage des sirènes par les forces de police.

Ces actions répondent aux mesures **7.3** et **7.8**.

7.3 Assurer la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité sur les phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, en privilégiant une approche multidisciplinaire.

ACTION PARTENAIRE

Utilisation de caméras de surveillance pour la constatation d'infractions à l'ordonnance du 14 juin 201

Depuis le mois de mars 2020 et avec l'accord de différentes communes, l'Agence Bruxelles Propreté (ABP) a installé plusieurs caméras de surveillance afin de constater des infractions à l'Ordonnance de 2012.

Cette action répond à la mesure **7.5**.

Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation liées à la thématique ou sur les bons gestes à avoir pour un espace public agréable, ainsi que des campagnes de prévention des incivilités et infractions environnementales.

7.5 Promouvoir les actions de contrôle conjointes (Région/zones de police/communes) et l'usage des nouvelles technologies pour la recherche et la poursuite des infractions en matière environnementale.

7.6 Affiner l'image quantitative et qualitative des incivilités dans l'espace public et des infractions liées au cadre de vie et produire des analyses en développant les synergies entre BPS et les acteurs concernés.

7.7 Favoriser les mesures alternatives de type médiation et prestation citoyenne afin de répondre aux incivilités en responsabilisant les auteurs et en dédommageant les victimes.

7.8

Soutenir les acteurs de la sécurité et de la prévention afin d'assurer l'adéquation de leurs prérogatives et la mise à disposition des équipements nécessaires à l'exécution de leur mission de lutte contre les incivilités, ainsi qu'à l'adaptation de leurs propres équipements afin d'en réduire les nuisances environnementales.

MISSION TRANSVERSALE

« Assurer une analyse transversale et systématique pour améliorer l'image de la sécurité et l'évaluation des politiques publiques en la matière »

Statistiques ABP

Au travers d'une concertation avec l'Observatoire sur la méthode, l'ABP collecte les données statistiques reprenant par année et par commune le nombre de PV dressés par l'ABP selon le type d'infraction constatée, le nombre d'amendes et le montant de celles-ci, ainsi que le nombre d'opérations de l'ABP avec des partenaires externes.

Cette action répond à la mesure **7.6**.



8

TRAFIC ET FRAUDE



CADRAGE
THÉMATIQUE

Souvent qualifiée de plaque tournante de certains trafics illicites, la Région de Bruxelles-Capitale est, à l'instar d'autres grandes villes, exposée à la criminalité grave et organisée en raison de ses caractéristiques de capitale nationale et internationale qui offrent de nombreuses opportunités criminelles (lieu de passage, densité de population, tissu économique intense, etc.).

En Belgique, 21 % des dossiers en matière d'organisation criminelle (167 affaires) et 12 % en matière d'association de malfaiteurs (42 affaires) ont été transmis au Parquet de Bruxelles en 2019. Les trafics illicites et fraudes économiques et financières de grande ampleur sont rarement le fruit d'individus isolés. Ces formes de criminalité organisée sont souvent le fait de groupes d'auteurs, structurés ou non, impliqués dans une pluralité d'activités illicites et à l'échelle (trans)nationale. Les moyens techniques et humains nécessaires à ces délits sont également variés et importants, ce qui implique naturellement l'existence de nombreux intermédiaires à chaque maillon de la chaîne criminelle qui rendent plus difficile le travail des acteurs judiciaires. Les tendances récentes montrent également la mutation des modes de fonctionnement traditionnels des organisations criminelles vers un modèle plus entrepreneurial où le crime — ou l'expertise criminelle — est devenu lui-même un produit lucratif, fourni telle une denrée au service d'autres organisations criminelles ou de délinquants isolés (criminalité «servicielle»). C'est tout particulièrement le cas en ce qui concerne la cybercriminalité mais aussi dans d'autres phénomènes tels que le trafic de stupéfiants, de faux documents et autres contrefaçons selon les phases du processus criminel (production, logistique, commission, recels, etc.).

Les trafics de biens frauduleux tels que les stupéfiants (notamment l'import-export de cocaïne dont le nombre de faits a presque doublé entre 2010 et 2019), faux documents, contrefaçons sont naturellement importants à considérer vu leur impact économique et sociétal mais aussi parce que ces activités fortement lucratives pérennisent et/ou facilitent d'autres phénomènes criminels (financement du terrorisme, par exemple). Pour pouvoir exploiter ces gains, les criminels doivent également blanchir les fonds, ce qui implique que les zones de collusion avec l'économie licite doivent faire l'objet d'une attention

particulière. Les infractions économiques et financières sont effectivement très fréquentes en matière de criminalité organisée. En Région de Bruxelles-Capitale, sur les 194 dossiers judiciaires traités en 2017³¹ en matière de criminalité organisée, 36 % ont pour activité criminelle principale le blanchiment d'argent et 13 % les fraudes à l'impôt sur le revenu.

L'utilisation des technologies de la communication et de l'information élargit le champ d'action de ces différentes activités. Dans le contexte cyber, il est question ici des phénomènes de sabotage informatique (quatre fois plus nombreux en 2019 par rapport à 2010), mais aussi de fraude informatique et de falsification/faux en informatique. De plus, d'autres formes de criminalité organisée sont soutenues par des activités illicites telles que les faux documents, l'utilisation/location de véhicules (licites ou volés), les logements, les montages fiscaux/entreprises écrans/recours aux *offshores*, l'usage de mules, etc.

Enfin, d'autres formes de criminalité — plus ordinaires — sont l'apanage de certains groupes criminels tels que les vols dans les bâtiments, les vols à la tire ou encore à main armée. Il en est aussi question des marchés de services dans certains secteurs sensibles à la fraude, tels que le transport, la construction ou le nettoyage. Ceci soulève notamment la nécessité de combiner plusieurs approches centrées à la fois sur l'auteur, les victimes (ex. : touristes) mais aussi sur le butin (receleurs, lieu de vente physique ou en ligne, etc.) afin de dissuader davantage les criminels.

La lutte contre ces formes de criminalité dépasse les mécanismes traditionnels de contrôles/sanctions et doit se penser de manière intégrale, notamment en permettant aux autorités administratives d'agir de manière préventive et dissuasive à l'échelle locale (ex. : fermeture d'établissement, refus de permis d'urbanisme, etc.).

31 DJSOC, dossiers judiciaires 2017 (pas de données plus récentes à disposition).

MESURES

Les acteurs de la prévention et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et leurs partenaires développent leurs actions et projets pour répondre aux mesures suivantes :

8.1 Assurer le contrôle de la détention, de la revente et du recel des biens commercialisables au niveau local et supralocal (hors ligne et en ligne).

8.2 Dans la lutte contre la fraude et le trafic, développer une approche holistique afin de fluidifier l'échange d'informations et d'optimiser la concertation stratégique entre les services administratifs et judiciaires en vue de dissuader et/ou perturber la criminalité organisée.

ACTION PARTENAIRE

Plan Global Drogue

La PJF de Bruxelles a développé en partenariat avec les zones de police bruxelloises et le Parquet une approche intégrée et géolocalisée de la lutte contre le trafic de drogues. Cette approche prévoit la mise en place de contrôle multidisciplinaires et ciblés visant la perturbation des piliers logistiques et financiers des bandes criminelles.

Cette action s'inscrit dans la mesure **8.2**.

8.3 Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire pour les autorités locales et supralocales afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain.

8.4 Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation liées à la criminalité organisée et développer des campagnes de prévention sur l'importance de la cybersécurité.

8.5 Développer un centre de connaissances et des partenariats avec des universités sur le sujet de la cybercriminalité, la cybersécurité et la cyberrésilience afin d'élargir l'expertise et de soutenir le réseautage au sein de la Région.

8.6 Renforcer les capacités de recherche et de poursuites efficaces sur le darknet et le deepweb afin notamment de lutter de manière proactive contre le développement de divers phénomènes criminels.

8.7 Affiner l'image des phénomènes et des modes opératoires de la criminalité organisée au niveau régional, en développant les synergies entre BPS et les acteurs concernés.

8.8 Veiller à une bonne prise en charge des victimes des actes de cybercriminalité.

MISSION TRANSVERSALE

« Renforcer la cybersécurité et ancrer le développement et l'expertise des technologies de l'information et de la communication »

Voyager Intelligence Platform

Les accès à cette plateforme logicielle permettent la collecte et le stockage en continu de données à partir de diverses sources en ligne où les extractions, analyses et analyses de réseau. Cette plateforme est mise à disposition du Centre de Cybersécurité Régional et pilotée conjointement par la police judiciaire fédérale et les zones de police locale qui en sont les principales destinataires et communiquent les informations collectées au Parquet.

Cette action s'inscrit dans la mesure **8.6**.



9

GESTION DE CRISE ET RÉSILIENCE



CADRAGE
THÉMATIQUE

La Région de Bruxelles-Capitale intègre, au sein d'un tissu urbain densément peuplé, les caractéristiques propres aux métropoles avec, notamment, le siège de plus de 100 000 entreprises (dont les sièges de grandes multinationales), des dizaines d'institutions d'enseignement, des infrastructures de transport nationales ou internationales, et de nombreuses administrations et institutions (communales, régionales, fédérales, européennes, internationales) propres à son statut de capitale nationale et européenne. De plus, le territoire abrite plusieurs sites Seveso, des infrastructures critiques, un grand nombre d'ambassades, des prisons, un port, etc.

Elle est également le siège de nombreux événements, planifiés ou non, pouvant présenter des risques en matière d'ordre public tels que les Sommets européens ou les nombreuses manifestations. 5072 événements dont 1085 à caractère revendicatif ont eu lieu en 2019 (+58 % depuis 2010), dont certains, comme les manifestations Gilets Jaunes ou les marches pour le climat, sont de grande envergure.

De plus, la Région est exposée à des situations à risques de différents types (naturels, technico-économiques, sanitaires et *man-made*) ayant des impacts potentiels au niveau humain, sociétal, environnemental, ou encore économique. Catastrophes naturelles (notamment inondations), incendies et accidents (industriel, nucléaire, accident massif de circulation), attentats (voitures béliers, *Vehicle-Borne Improvised Explosive Device* (VBIED), etc.) en font partie. Tout comme les atteintes à la sécurité informatique, interruptions des communications ou des approvisionnements en énergie, etc. À cela s'ajoutent d'importants défis écologiques et sanitaires auxquels la Région est ou peut être confrontée : une situation épidémique massive, telle que celle du Covid-19, mais aussi, à plus long terme les effets de phénomènes météorologiques liés au changement climatique.

Pour faire face à ces situations, une approche multidisciplinaire forte et continue dans le temps est mise en œuvre.



MESURES

Les acteurs de la prévention et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et les partenaires développent leurs actions et projets pour répondre aux mesures suivantes :

- 9.1** Promouvoir de bonnes pratiques afin de renforcer la résilience de la population lors de situation d'urgences.
- 9.2** Promouvoir de bonnes pratiques en termes de rénovation et aménagement des infrastructures afin de renforcer la résilience urbaine contre des menaces émergentes.
- 9.3** Organiser des campagnes de prévention aux citoyen-ne-s sur les bons gestes à avoir en cas de situation de crise et d'urgence.
- 9.4** Consolider la « chaîne de sécurité bruxelloise » aux secteurs de la planification d'urgence et de la gestion de crise.
- 9.5** Améliorer la prise en charge des impliqué-e-s et intervenant-e-s.
- 9.6** Développer une approche de contrôle et une méthodologie d'inspection des itinéraires des convois de transport exceptionnel et de produits dangereux.
- 9.7** Identifier et mettre en œuvre des outils informatiques pour la préparation et gestion des grands événements et situations de crise et d'urgence.
- 9.8** Élargir l'offre de formations et d'exercices pratiques proposée par Brusafe (Erap, etc.) afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain.
- 9.9** Suivre les évolutions contextuelles (démographique, sociale, économique, urbaine, environnementale et de mobilité) de la vulnérabilité aux situations de crise et leurs liens avec le sentiment de sécurité des citoyen-ne-s.

MISSION TRANSVERSALE

« Assurer la coordination des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours (prévention, gestion de crise et maintien de l'ordre public) et développer l'approche administrative de la criminalité organisée »

Centre de crise régional

Opérationnel depuis septembre 2020, le Centre de crise régional illustre la réponse aux mesures **9.4** et **9.7** dans le cadre de la coordination et de la gestion d'événements et de crises sur l'ensemble du territoire régional bruxellois.

Conçu pour permettre une gestion simultanée et intégrée des différents opérateurs de sécurité de la Région de Bruxelles-Capitale qui l'utiliseront dans le cadre de situations diverses :

- lors d'événements planifiés : manifestations annoncées, événements sportifs ou culturels ;
- dans des situations d'urgence et de crise de moyenne et de grande ampleur.

Innovation, travail multidisciplinaire et partage d'information

Ce centre multidisciplinaire est un outil doté des dernières technologies de communication modernes qui permettra d'assurer une collaboration optimale entre différents services parmi lesquels la police fédérale et locale, le SIAMU, l'Aide médicale urgente, le Parquet, la Sureté de l'État, l'OCAM, la Protection Civile, les services de sécurité de la STIB et tout autre partenaire dont l'action serait requise.

Il permet le recours à un commandement unique lors d'événements de grande ampleur.

Contact :

BPS

Tél : +32 (0)2 507.99.11

info@bps.brussels

Rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles

Pour plus d'informations sur le Plan Global de Sécurité et de Prévention 2021-2024 :
www.bps-bpv.brussels

Éditeur responsable :

Yves BASTAERTS, Directeur général adjoint

rue de Ligne, 40

B-1000 Bruxelles

info@bps.brussels

D/2021/14.168/5

© BPS 2021 Tous droits réservés

La reproduction de ce Plan, en tout ou en partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme : « *Plan Global de Sécurité et de Prévention 2021-2024*. Bruxelles : Bruxelles Prévention & Sécurité, 2021 ».



bps
.brussels 
Bruxelles Prévention & Sécurité

www.bps-bpv.brussels



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE